

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en
matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

17/07/2012

Dossier complet le :

17/07/2012

N° d'enregistrement :

F-093-12-C-0010

1. Intitulé du projet

Réaménagement de la gare de LA BLANCARDE et des haltes ferroviaires de LA POMME, SAINT NARCEL et LA PENNE-SUR-HUVEAUME.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SNCF Gares & Connexions

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

Damien LATHUILE
Directeur de Projet

RCS / SIRET

1552104914471000141

Forme juridique

EPIC

Joignez à votre demande le document CERFA n° 14734*01

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
5° b)	Travaux de réaménagement gare et haltes ferroviaires entraînant une modification de l'emprise des ouvrages existants : remise en état des accès, aménagement de pavés, installation de sas d'information et de distribution et d'espaces intermodaux (abris deux roues)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Travaux de réaménagement de gare et haltes ferroviaires de l'axe Marseille-Aubagne-Toulon, associés aux travaux d'infrastructure de RFF (création 3^e voie) pour l'augmentation des capacités de la ligne, permettant de dégager un véritable projet de services.

4.2 Objectifs du projet

Apporter aux usagers et habitants des secteurs de gare une amélioration de leurs conditions de déplacement en terme d'accessibilité, de sécurité et de confort.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux, d'aménagement (VRD et bâtiment) se dérouleront sur une durée de 5 mois pour une mise en service en décembre 2014. Pour la gare de LA BLANCARDE, un bungalow de vente provisoire sera installé pendant les travaux dans les emprises SNCF afin d'assurer la continuité de la vente aux voyageurs.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Après la mise en service de la 3^e voie par RFF, le trafic attendu sur la ligne sera doublé. La densification du trafic ferroviaire permettra d'offrir une alternative au mode routier et lutter contre les dégradations environnementales (pollution, congestion, insécurité routière). En améliorant l'accessibilité des gares au plus grand nombre et en incitant à l'usage des modes doux, le projet de SNCF Gares & Connexions permettra une amélioration des conditions de vie de l'aire métropolitaine marseillaise.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
BLANCARDE : superficie globale périphérie SNCF Gares & Connexions : 460 LA POMME : 1426	m ²
ST MARCEL : 842 LA PENNE/HUVEAUNE : 3129	

4.6 Localisation du projet

Adresse

BLANCARDE :
rue Yves Chapuis
13004 MARSEILLE
SAINT MARCEL :
Bvd Adrien Roussau
13011 MARSEILLE
LA POMME :
Place 14 Juillet
13011 MARSEILLE
LA PENNE / HUVEAUNE :
Traverse Noël Robion
13821 La Penne/Huveaune

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le réaménagement des gares et haltes est fonctionnellement lié à la création de la 3^e voie par RFF. Cette dernière a fait l'objet d'une étude d'impact par RFF incluant les emprises des gares.

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage actuel des sols :
bâtiment, pavés, parking, voie routière.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

MARSEILLE : POS 30/06/81, modification approuvée 26/03/12

LA PENNE / HUVEAUNE : POS 16/06/82, modification approuvée 21/12/09

Règlement applicable : zones UE secteur emprise ferroviaire.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	MARSEILLE
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	MARSEILLE : approuvé par Conseil de Communauté du 28/06/10.
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LAPENNE SUR NOUVEAUNE : périmètre ABF
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	MARSEILLE PPRN 29 octobre 2002 PPRT 22 mai 2009
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LAPENNE SUR NOUVEAUNE PPRN 27 juillet 2007 PPRT 22 mai 2009
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ST Marcel fenouillère
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>La Penne sur Douveanne : Le Pennelus classé inventaire monument historique 1886 situé à moins de 500m.</i>

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	No n	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, les principaux impacts sonores seront liés aux passages de camions et travaux de VRD. Mesures associées : conformité du niveau sonore des engins à la législation, limitation de l'amplitude horaire des travaux au juste nécessaire, prise en compte des éventuelles prescriptions réglementaires complémentaires locales, information des riverains.	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Travaux RFF création 3^e voie

Travaux parking sous NOA MPH LA POMME

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'auto-évaluation a été rédigée sur une page annexée jointe au dossier, afin d'en améliorer la lisibilité.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Présentation du projet de réaménagement des gares et halts existantes entre Marsailh et Auberges.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Marseille

le,

3/7/2012

Signature



Auto évaluation

Les travaux d'infrastructure pour l'augmentation de la ligne ferroviaire de Marseille-Aubagne sont réalisés par RFF. Ils doivent être accompagnés d'une mise en qualité des gares et haltes de la ligne, sous maîtrise d'ouvrage SNCF Gares&Connexions, pour offrir aux usagers une véritable offre de service, complète et de qualité.

Cette opération est en cohérence avec la promotion du transport public collectif au regard notamment du transfert modal, de la fréquentation et de l'environnement. Pour enrayer la congestion progressive des villes de cet axe, le transport ferroviaire doit être une alternative attractive à la voiture.

Outre un cadencement rythmé avec de bonnes fréquences de passage des trains, les gares, points d'entrée du réseau, doivent également offrir aux usagers une amélioration des conditions de déplacement en termes d'accessibilité, de sécurité et de confort.

Pour le réaménagement et la modernisation des gares et haltes de la ligne, l'impact sur l'environnement est faible du fait de la préexistence des installations ferroviaires. Par ailleurs, les travaux envisagés restent dans le périmètre des emprises ferroviaires qui ne sera pas augmenté.

De plus, le projet de rénovation porte en son sein l'idée d'une gare ouverte sur la ville avec de nouveaux espaces commerciaux, la simplification des flux des voyageurs et de meilleures conditions d'accueil ; La conception de ces espaces s'inscrit dans une démarche de mise en valeur du patrimoine architectural et en concertation avec les autorités compétentes comme l'ABF sur les secteurs concernés, pour une insertion réussie.

Les principaux effets nuisibles sur l'environnement, lors de la phase travaux ont été identifiés (impacts sonores dus aux travaux, envol de poussière, déchets de chantier. Le risque de pollution accidentelle dans l'Huveaune est faible au niveau de la halte de Saint Marcel car la nature des travaux de SNCF Gares&Connexions ne sont que des travaux de surface : aucun terrassement profond n'est envisagé à l'instar des autres haltes et gares de l'axe.

Ces incidences seront traitées avec la plus grande rigueur par la SNCF Gares&Connexions : chartes chantier vert, limitation de la dispersion de poussière, amplitude horaires travaux réduites au strict nécessaire, gestion et tri des déchets, interdiction des eaux de lavage, permis feu obligatoire...

L'organisation du chantier prendra en compte les différents aspects de l'environnement : phasage de travaux, prévention contre les différentes pollutions, nuisances et gênes par la mise en place d'une organisation spécifique et par la sensibilisation du personnel exécutant vis-à-vis des préoccupations environnementales.

En phase exploitation à compter de décembre 2014, le projet faisant l'objet de la présente demande d'examen au cas par cas aura un impact positif sur l'environnement :

- en s'insérant dans un projet global d'amélioration du transport ferroviaire auquel vient s'ajouter les projets intermodaux (parkings relais) sous MOA MPM,
- en améliorant l'accessibilité des gares au plus grand nombre (notamment PMR),
- en incitant à l'usage de modes doux pour se rendre à la gare, grâce à l'amélioration des accès piétons et aménagement d'abris vélos,
- en luttant contre les dégradations environnementales engendrées par les automobiles (pollution, insécurité routière, congestion, perte de temps).

En appréhendant dès le stade conception les risques et en conciliant protection de l'environnement, qualité de la construction et amélioration de la qualité d'usage, le projet devrait contribuer à terme à l'amélioration des conditions de vie dans l'aire métropolitaine Marseillaise.

LIGNE MARSEILLE - AUBAGNE - TOULON

Réaménagement des haltes et gares



Adresse du Projet : -

N° UT : - N° Bât : -

GARES & CONNEXIONS - Agence Gares Méditerranée

Directeur de Projet : Jean-Benoît DUFORT

Adresse : 4, rue Léon Gozlan CS 70014
13331 Marseille cedex 03

email : jean-benoit.dufort@sncf.fr

Tel: 04 13 25 11 24
Fax: 04 13 25 11 90



DIRECTION DE PROJET

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage : Magali SUZANNE

Adresse : 4, rue Léon Gozlan CS 70014
13331 Marseille cedex 03

email : magali.suzanne@sncf.fr

Tel: 04 13 25 11 73
Fax: 04 13 25 11 90

GARES & CONNEXIONS - Agence Gares Méditerranée

Responsable Conception et Réalisation : Agnès BARET

Adresse : 4, rue Léon Gozlan CS 70014
13331 Marseille cedex 03

email : agnes.baret@sncf.fr

Tel: 04.13.25.11.33
Fax: 04 13 25 11 90



CONCEPTION ET REALISATION

Validé par : Hervé BAGNOL

Responsable technique : Hervé BAGNOL

Adresse : 4, rue Léon Gozlan CS 70014
13331 Marseille cedex 03

email : herve.bagnol@sncf.fr

Tel: 04 13 25 11 36
Fax: 04 13 25 11 90

Bureau d'Etude :

AREP - Aménagement Recherche Pôles d'Echanges

Chargé d'Etudes : Ba-dung PHAM

Adresse : 4, rue Léon Gozlan 13003 MARSEILLE

email : badung.pham@arep.fr

Tel: 04 13 25 11 50
Fax: 04 13 25 11 91

AREP

Approuvé par : P. HOLSTEIN

Etabli par : B. PHAM

8.1 - ANNEXES OBLIGATOIRES

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A LA REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT

1001119-00

Date : 28/06/2012

Echelle : -

ARP	MAT	IMP	CDC	-	GEN	0000	A
EMETTEUR	PROJET	PHASE	TYPE	IDENTIFIANT	LOT	N°	INDICE

LIGNE MARSEILLE - AUBAGNE - TOULON

Réaménagement des haltes et gares



Adresse du Projet :
Marseille Blancarde Gare
13 004 Marseille

N° UT : 005725Z N° Bât : 004-006

GARES & CONNEXIONS - Agence Gares Méditerranée

Directeur de Projet : Jean-Benoît DUFORT

Adresse : 4, rue Léon Gozlan CS 70014
13331 Marseille cedex 03

email : jean-benoit.dufort@sncf.fr

Tel: 04 13 25 11 24
Fax: 04 13 25 11 90



DIRECTION DE PROJET

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage : Magali SUZANNE

Adresse : 4, rue Léon Gozlan CS 70014
13331 Marseille cedex 03

email : magali.suzanne@sncf.fr

Tel: 04 13 25 11 73
Fax: 04 13 25 11 90

GARES & CONNEXIONS - Agence Gares Méditerranée

Responsable Conception et Réalisation : Agnès BARET

Adresse : 4, rue Léon Gozlan CS 70014
13331 Marseille cedex 03

email : agnes.baret@sncf.fr

Tel: 04.13.25.11.33
Fax: 04 13 25 11 90



CONCEPTION ET REALISATION

Validé par : Hervé BAGNOL

Responsable technique : Hervé BAGNOL

Adresse : 4, rue Léon Gozlan CS 70014
13331 Marseille cedex 03

email : herve.bagnol@sncf.fr

Tel: 04 13 25 11 36
Fax: 04 13 25 11 90

Bureau d'Etude :

AREP - Aménagement Recherche Pôles d'Echanges

Chargé d'Etudes : Ba-dung PHAM

Adresse : 4, rue Léon Gozlan 13003 MARSEILLE

email : badung.pham@arep.fr

Tel: 04 13 25 11 50
Fax: 04 13 25 11 91



Approuvé par : P. HOLSTEIN

Etabli par : B. PHAM

GARE DE LA BLANCARDE

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A LA REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT

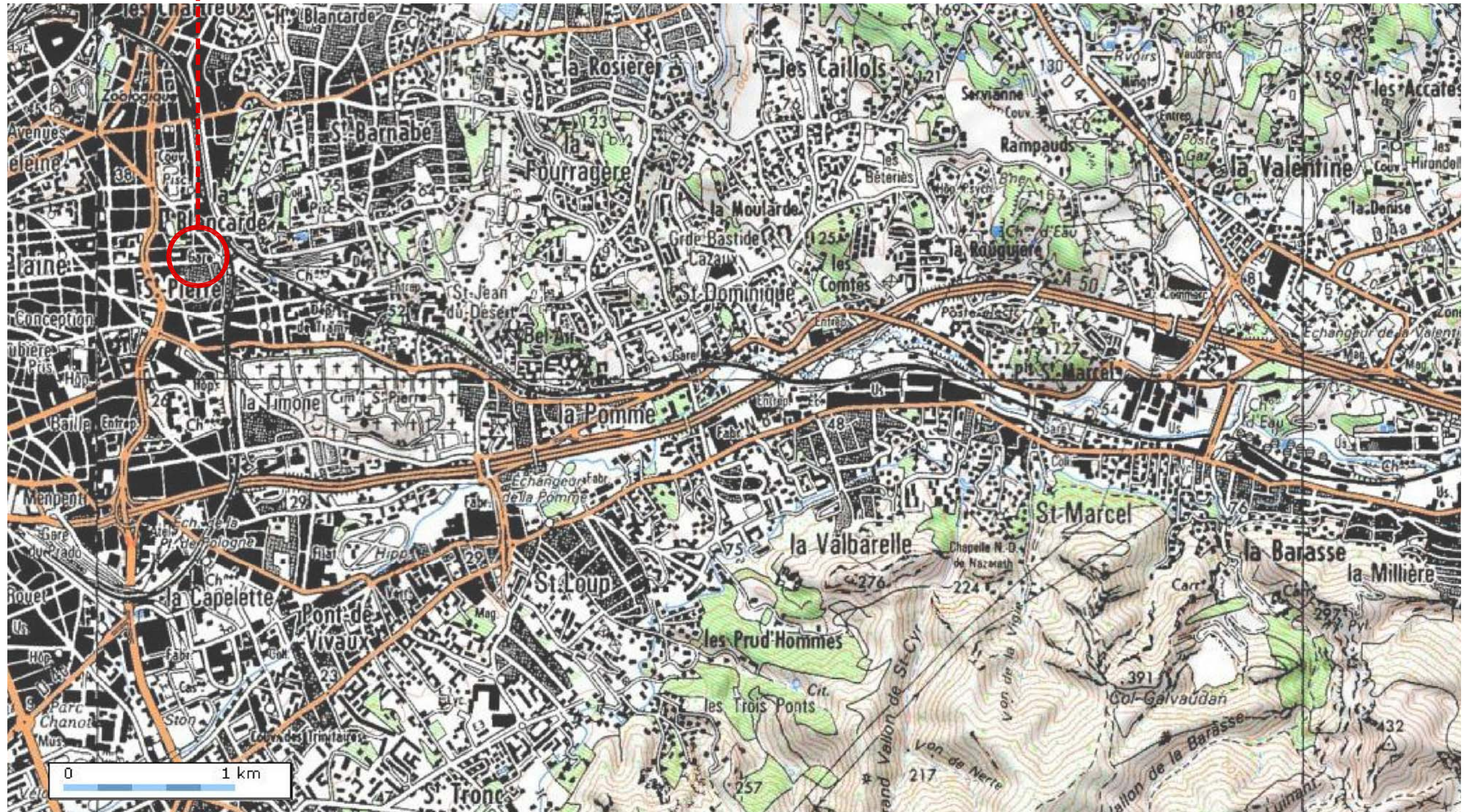
1001119-00

Date : 28/06/2012

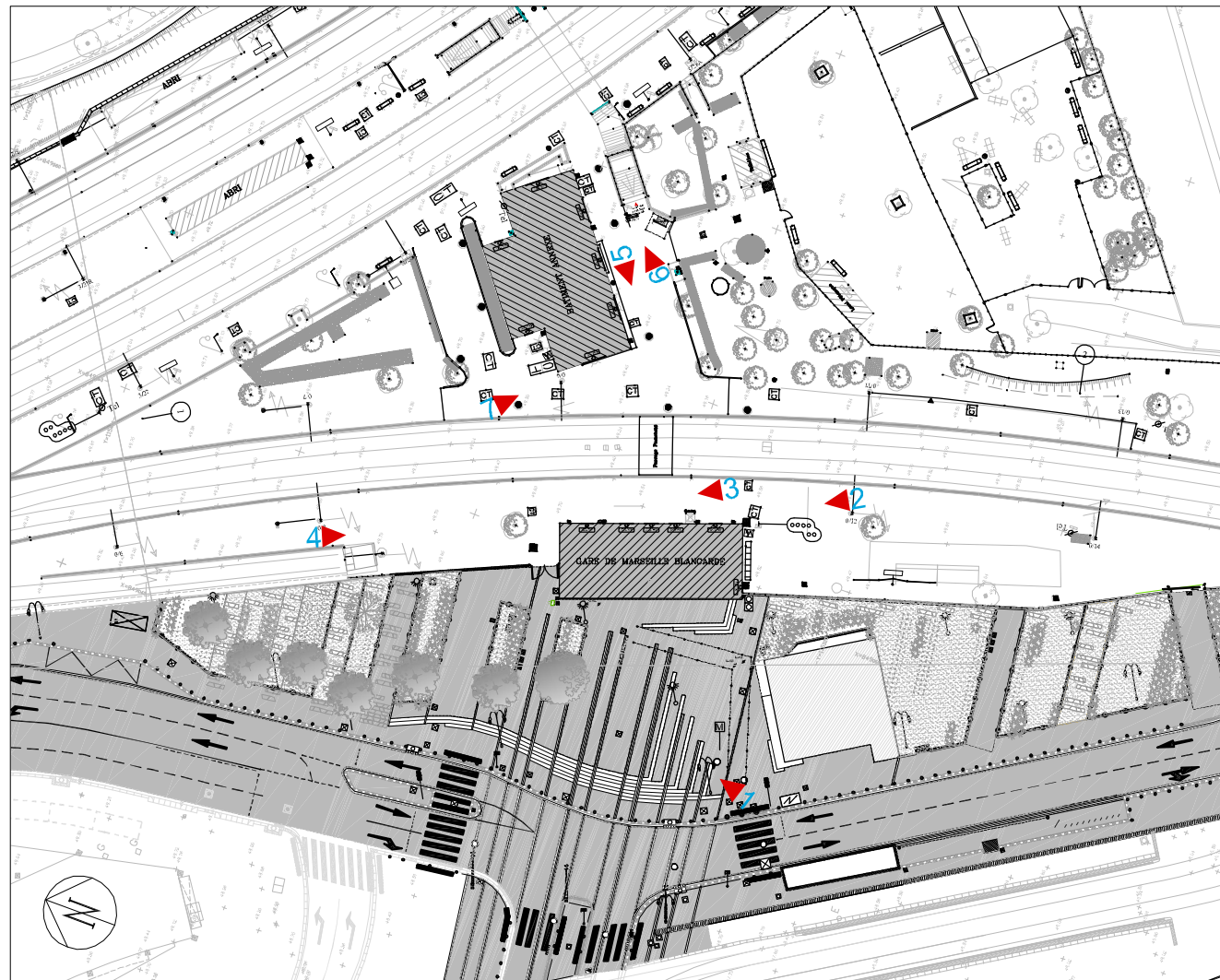
Echelle : -

ARP	MAT	IMP	CDC	-	GEN	0001	A
EMETTEUR	PROJET	PHASE	TYPE	IDENTIFIANT	LOT	N°	INDICE

GARE DE LA BLANCARDE



CARTE IGN - ECH. 1/25000 (SOURCE : GEOPORTAIL.FR)



Plan de masse - Ech. 1/750



01 - parvis côté BV



02 - pignon sud BV



03 - traversée de voies côté BV



04 - pignon nord côté BV



05 - accès BV côté bâtiment annexe



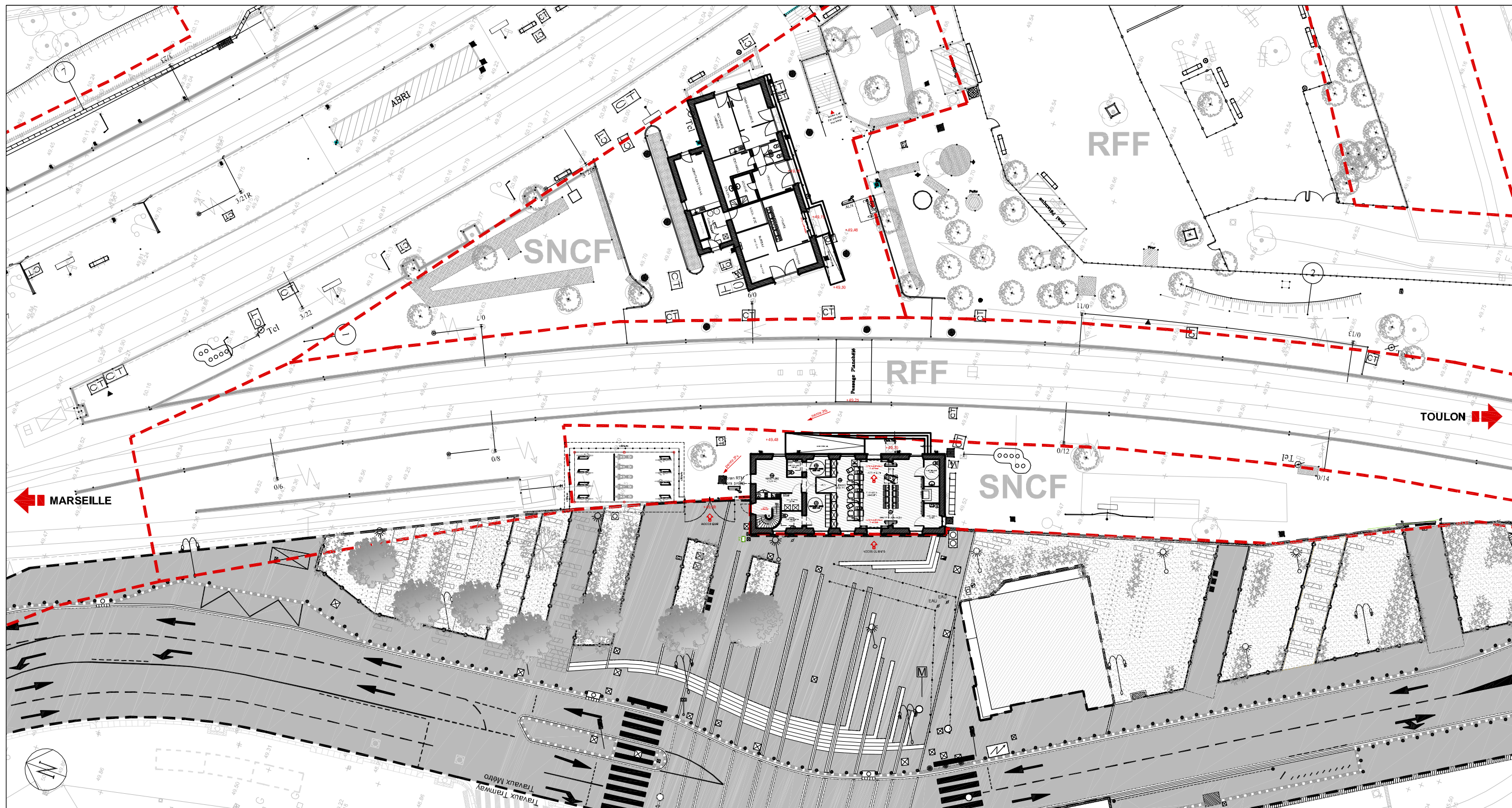
06 - accès passage souterrain côté bâtiment annexe



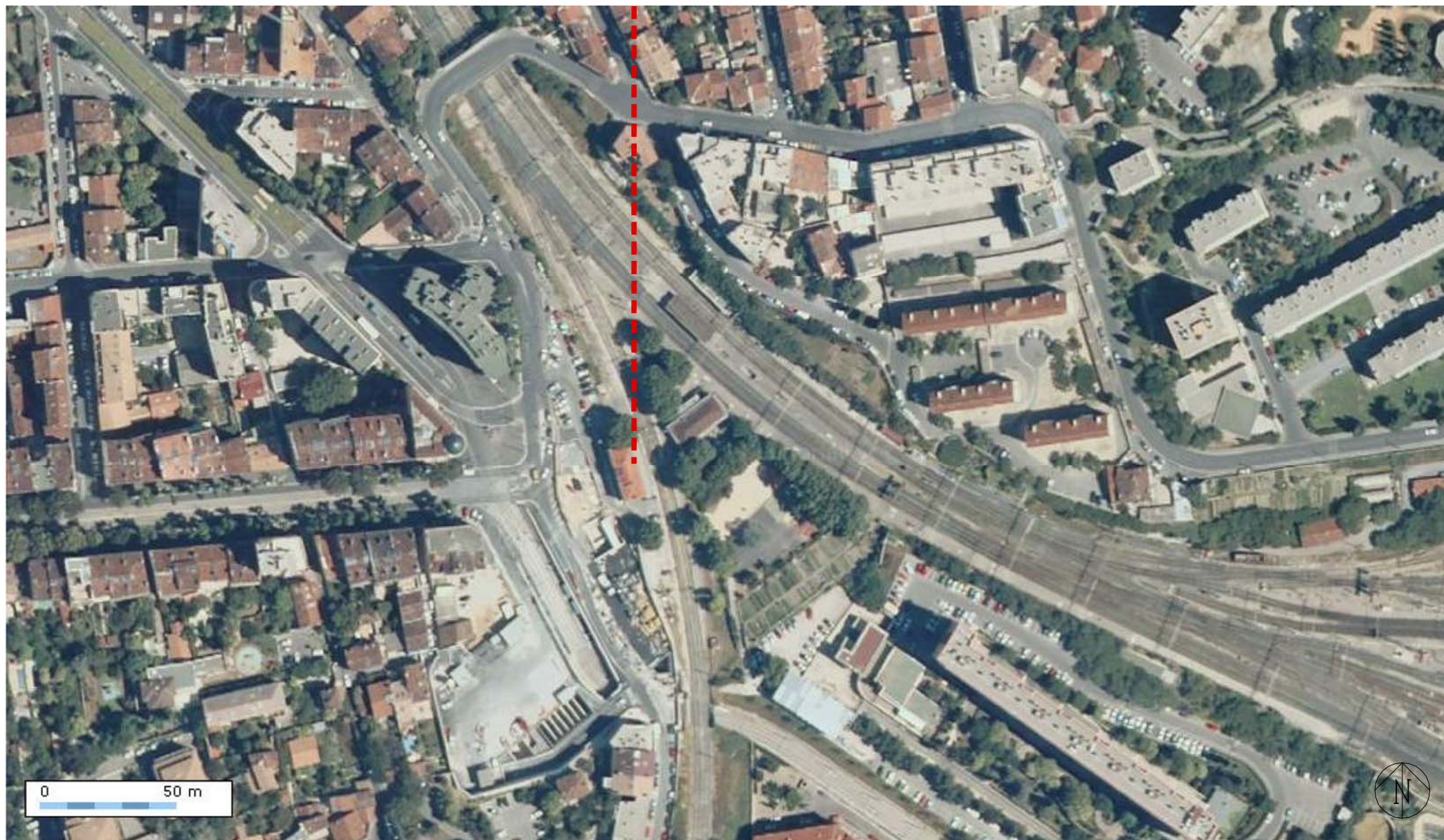
07 - bâtiment annexe

PLAN DE MASSE - ECH. 1/400

--- limite foncière entre RFF et SNCF



GARE DE LA BLANCARDE



VUE AERIENNE - ECH. 1/2000 (SOURCE : GEOPORTAIL.FR)

LIGNE MARSEILLE - AUBAGNE - TOULON

Réaménagement des haltes et gares



Adresse du Projet :
Place du 14 juillet
13 011 Marseille

N° UT : 005753N N° Bât : -

GARES & CONNEXIONS - Agence Gares Méditerranée

Directeur de Projet : Jean-Benoît DUFORT

Adresse : 4, rue Léon Gozlan CS 70014
13331 Marseille cedex 03

email : jean-benoit.dufort@sncf.fr

Tel: 04 13 25 11 24
Fax: 04 13 25 11 90



DIRECTION DE PROJET

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage : Magali SUZANNE

Adresse : 4, rue Léon Gozlan CS 70014
13331 Marseille cedex 03

email : magali.suzanne@sncf.fr

Tel: 04 13 25 11 73
Fax: 04 13 25 11 90

GARES & CONNEXIONS - Agence Gares Méditerranée

Responsable Conception et Réalisation : Agnès BARET

Adresse : 4, rue Léon Gozlan CS 70014
13331 Marseille cedex 03

email : agnes.baret@sncf.fr

Tel: 04.13.25.11.3 3
Fax: 04 13 25 11 90



CONCEPTION ET REALISATION

Validé par : Hervé BAGNOL

Responsable technique : Hervé BAGNOL

Adresse : 4, rue Léon Gozlan CS 70014
13331 Marseille cedex 03

email : herve.bagnol@sncf.fr

Tel: 04 13 25 11 36
Fax: 04 13 25 11 90

Bureau d'Etude :

AREP - Aménagement Recherche Pôles d'Echanges

Chargé d'Etudes : Ba-dung PHAM

Adresse : 4, rue Léon Gozlan 13003 MARSEILLE

email : badung.pham@arep.fr

Tel: 04 13 25 11 50
Fax: 04 13 25 11 91

AREP

Approuvé par : P. HOLSTEIN

Etabli par : B. PHAM

HALTE DE LA POMME

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A LA REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT

1001119-00

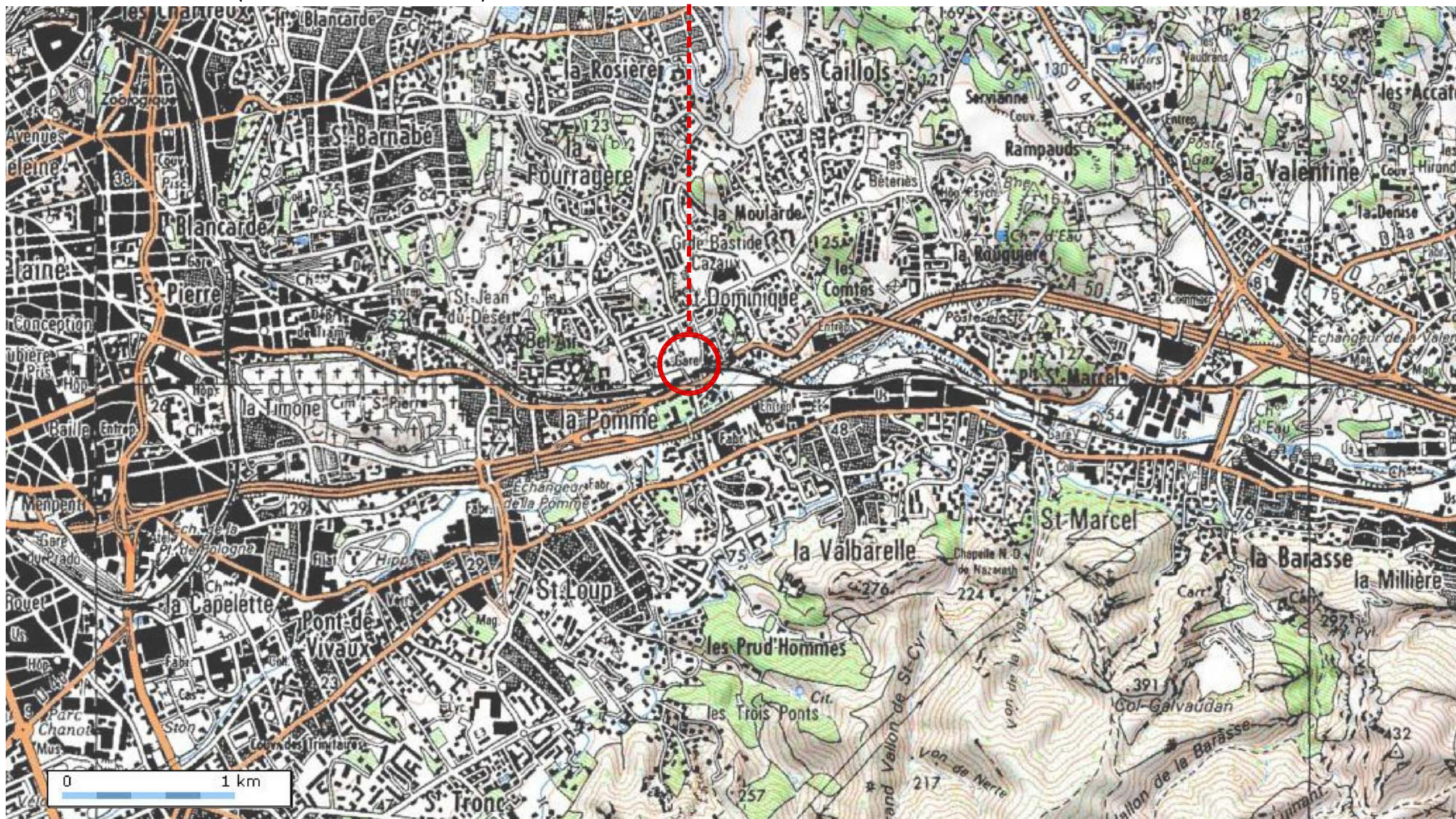
Date : 28/06/2012

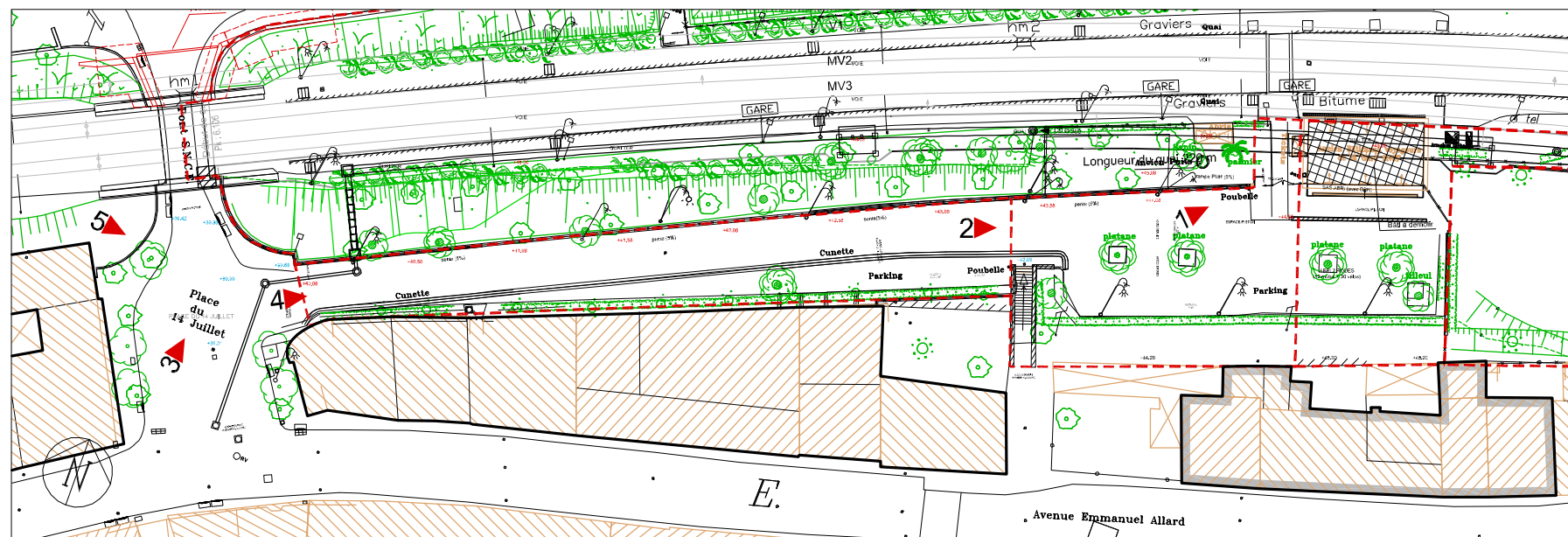
Echelle : -

ARP	MAT	IMP	CDC	-	GEN	0002	A
EMETTEUR	PROJET	PHASE	TYPE	IDENTIFIANT	LOT	N°	INDICE

CARTE IGN - ECH. 1/25000 (SOURCE : GEOPORTAIL.FR)

GARE DE LA POMME





Plan de masse - Ech. 1/750



01 - bâtiment voyageurs



cour voyageurs



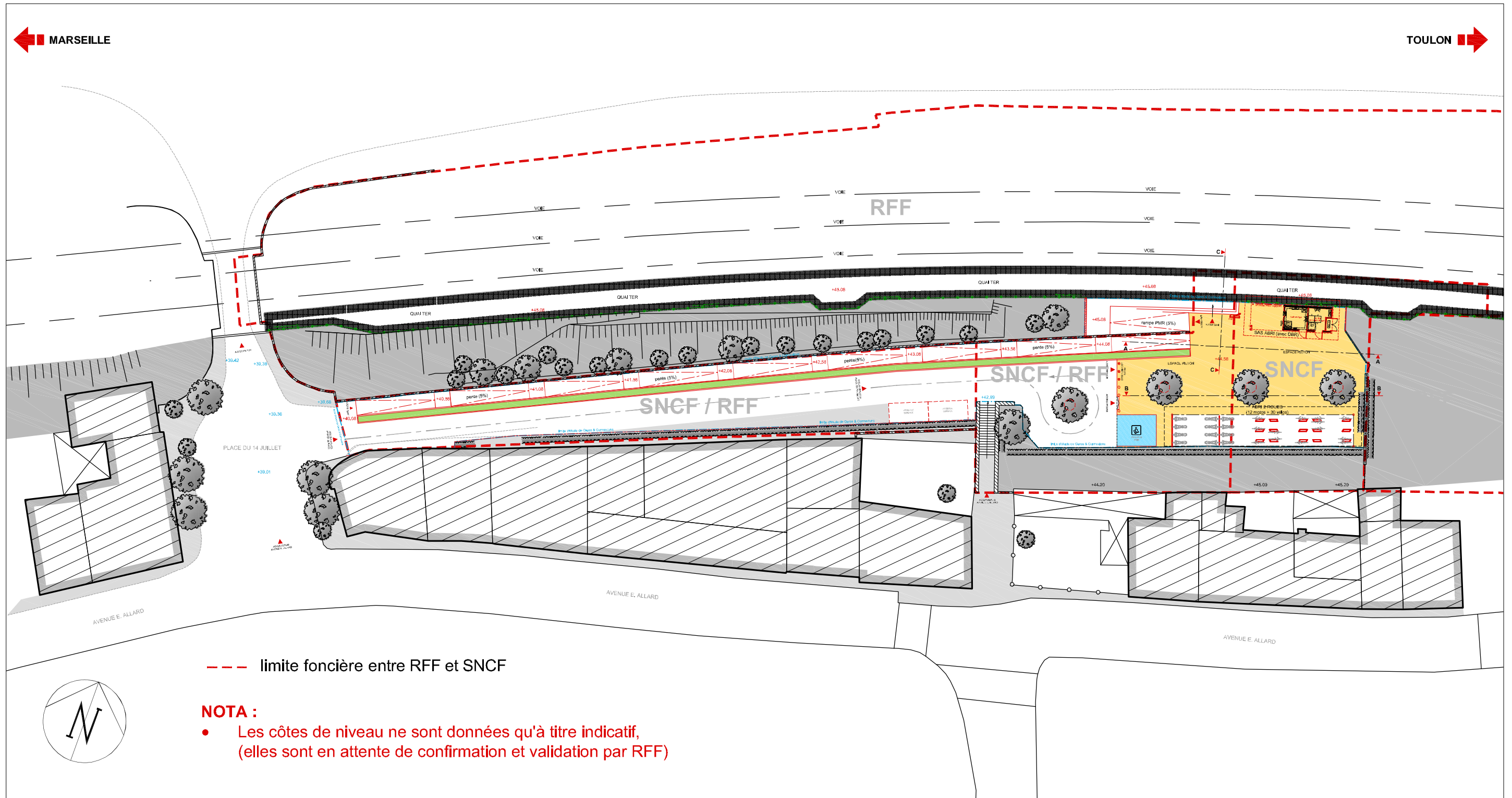
Place du 14 juillet



accès à la cour voyageurs



accès à la cour voyageurs depuis la place du 14 juillet



--- limite foncière entre RFF et SNCF

NOTA :

- Les côtes de niveau ne sont données qu'à titre indicatif, (elles sont en attente de confirmation et validation par RFF)

VUE AERIENNE - ECH. 1/2000 (SOURCE : GEOPORTAIL.FR) | GARE DE SAINT-MARCEL



LIGNE MARSEILLE - AUBAGNE - TOULON

Réaménagement des haltes et gares



Adresse du Projet :
Boulevard Adrien Rousseau
13 011 Marseille

N° UT : 005748Y N° Bât : -

GARES & CONNEXIONS - Agence Gares Méditerranée

Directeur de Projet : Jean-Benoît DUFORT

Adresse : 4, rue Léon Gozlan CS 70014
13331 Marseille cedex 03

email : jean-benoit.dufort@sncf.fr

Tel: 04 13 25 11 24
Fax: 04 13 25 11 90



DIRECTION DE PROJET

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage : Magali SUZANNE

Adresse : 4, rue Léon Gozlan CS 70014
13331 Marseille cedex 03

email : magali.suzanne@sncf.fr

Tel: 04 13 25 11 73
Fax: 04 13 25 11 90

GARES & CONNEXIONS - Agence Gares Méditerranée

Responsable Conception et Réalisation : Agnès BARET

Adresse : 4, rue Léon Gozlan CS 70014
13331 Marseille cedex 03

email : agnes.baret@sncf.fr

Tel: 04.13.25.11.3 3
Fax: 04 13 25 11 90



CONCEPTION ET REALISATION

Validé par : Hervé BAGNOL

Responsable technique : Hervé BAGNOL

Adresse : 4, rue Léon Gozlan CS 70014
13331 Marseille cedex 03

email : herve.bagnol@sncf.fr

Tel: 04 13 25 11 36
Fax: 04 13 25 11 90

Bureau d'Etude :

AREP - Aménagement Recherche Pôles d'Echanges

Chargé d'Etudes : Ba-dung PHAM

Adresse : 4, rue Léon Gozlan 13003 MARSEILLE

email : badung.pham@arep.fr

Tel: 04 13 25 11 50
Fax: 04 13 25 11 91

AREP

Approuvé par : P. HOLSTEIN

Etabli par : B. PHAM

HALTE DE SAINT-MARCEL

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A LA REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT

1001119-00

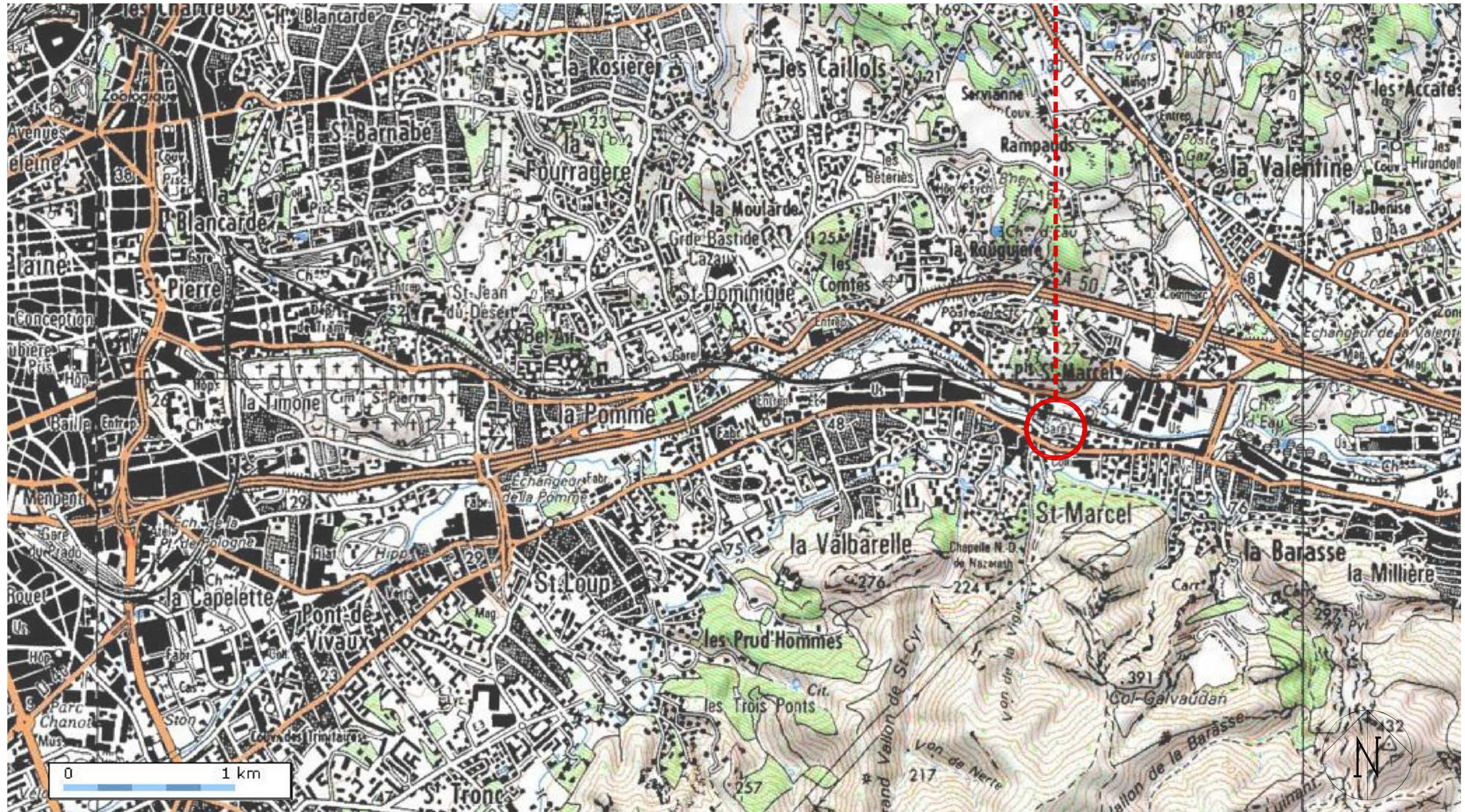
Date : 28/06/2012

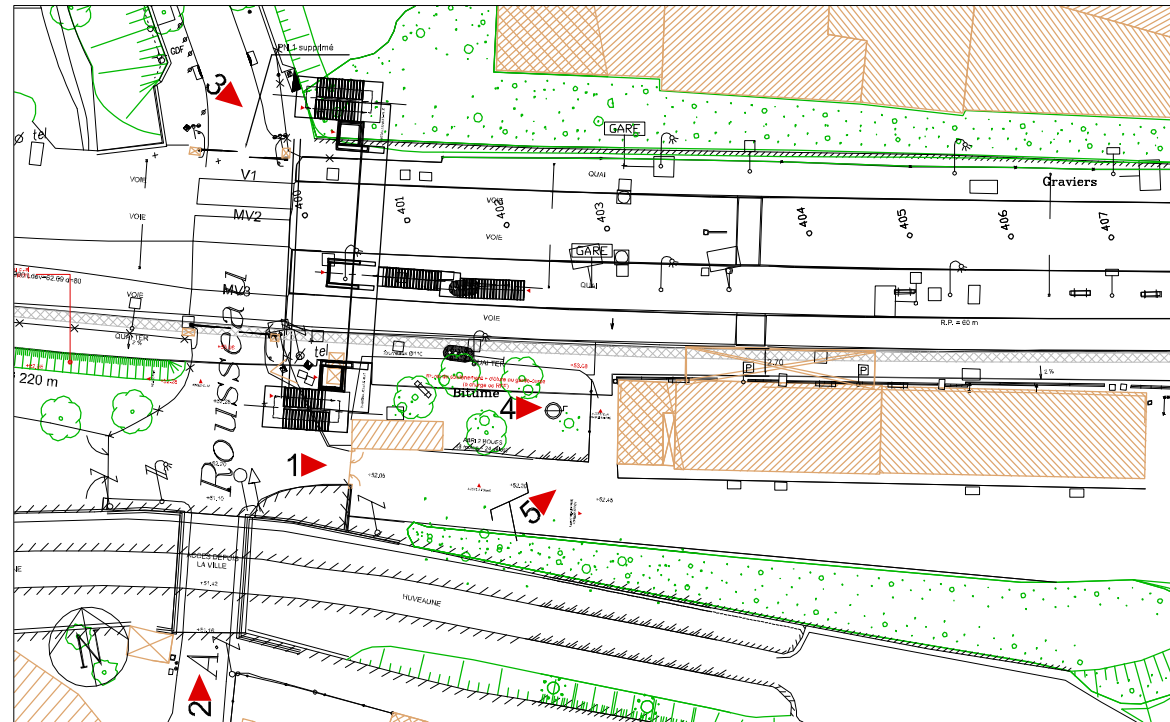
Echelle : -

ARP	MAT	IMP	CDC	-	GEN	0003	A
EMETTEUR	PROJET	PHASE	TYPE	IDENTIFIANT	LOT	N°	INDICE

CARTE IGN - ECH. 1/25000 (SOURCE : GEOPORTAIL.FR)

GARE DE SAINT-MARCEL





Plan de masse - Ech. 1/750



1 - Accès au BV



2 - Accès depuis la ville



3 - Passerelle piétonne



4 - Pignon ouest du BV



5 - Accès au quai côté BV

VUE AERIENNE - ECH. 1/2000 (SOURCE : GEOPORTAIL.FR)

GARE DE SAINT-MARCEL



LIGNE MARSEILLE - AUBAGNE - TOULON

Réaménagement des haltes et gares



Adresse du Projet :
La Penne-sur-Huveaune Gare
13 821 La Penne-sur-Huveaune

N° UT : 005717X N° Bât : -

GARES & CONNEXIONS - Agence Gares Méditerranée

Directeur de Projet : Jean-Benoît DUFORT

Adresse : 4, rue Léon Gozlan CS 70014
13331 Marseille cedex 03
email : jean-benoit.dufort@sncf.fr

Tel: 04 13 25 11 24
Fax: 04 13 25 11 90



DIRECTION DE PROJET

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage : Magali SUZANNE

Adresse : 4, rue Léon Gozlan CS 70014
13331 Marseille cedex 03
email : magali.suzanne@sncf.fr

Tel: 04 13 25 11 73
Fax: 04 13 25 11 90

GARES & CONNEXIONS - Agence Gares Méditerranée

Responsable Conception et Réalisation : Agnès BARET

Adresse : 4, rue Léon Gozlan CS 70014
13331 Marseille cedex 03
email : agnes.baret@sncf.fr

Tel: 04.13.25.11.33
Fax: 04 13 25 11 90



CONCEPTION ET REALISATION

Validé par : Hervé BAGNOL

Responsable technique : Hervé BAGNOL

Adresse : 4, rue Léon Gozlan CS 70014
13331 Marseille cedex 03
email : herve.bagnol@sncf.fr

Tel: 04 13 25 11 36
Fax: 04 13 25 11 90

Bureau d'Etude :

AREP - Aménagement Recherche Pôles d'Echanges

Chargé d'Etudes : Ba-dung PHAM

Adresse : 4, rue Léon Gozlan 13003 MARSEILLE
email : badung.pham@arep.fr

Tel: 04 13 25 11 50
Fax: 04 13 25 11 91



Approuvé par : P. HOLSTEIN

Etabli par : B. PHAM

HALTE DE LA PENNE-SUR-HUVEAUNE

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A LA REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT

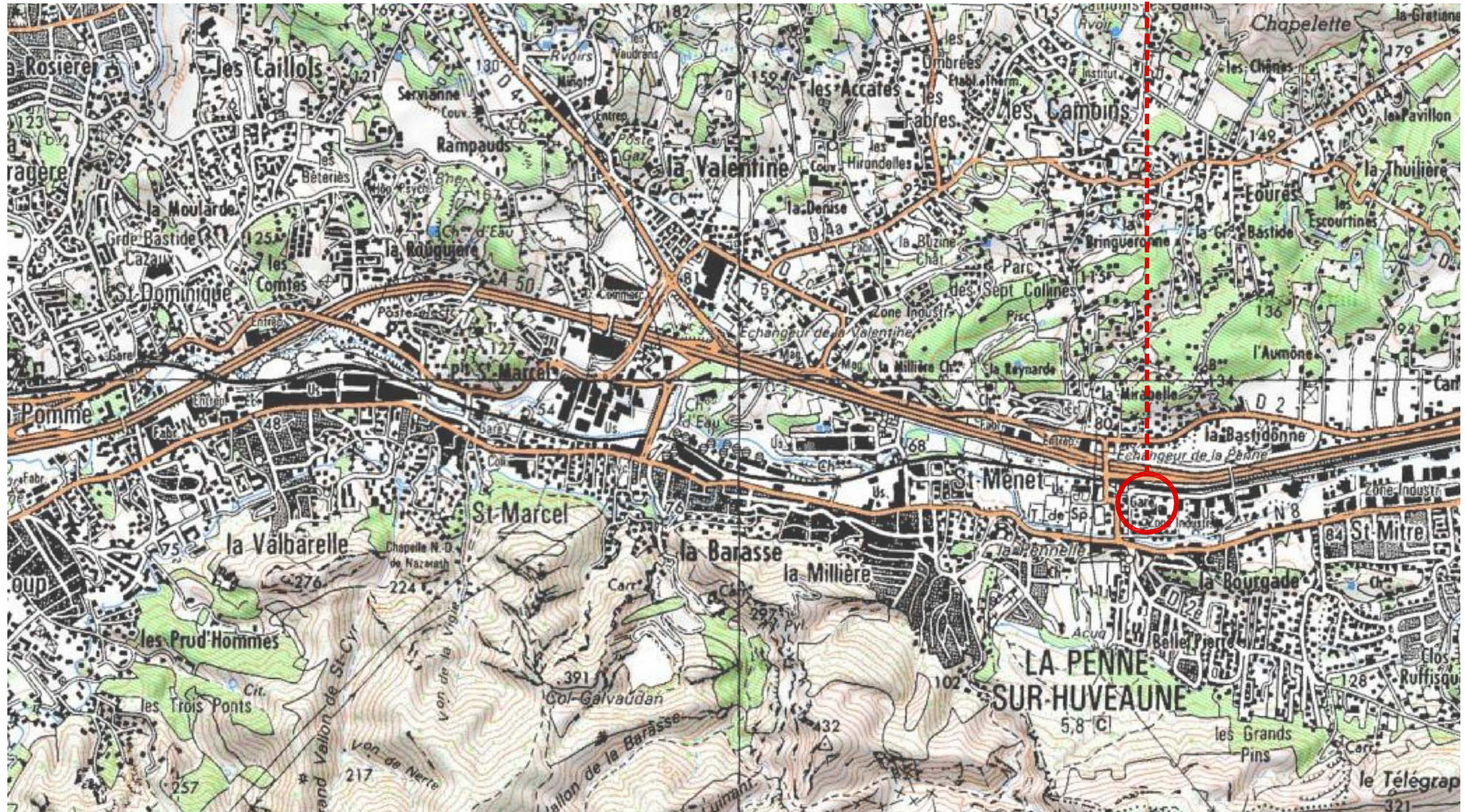
1001119-00

Date : 28/06/2012

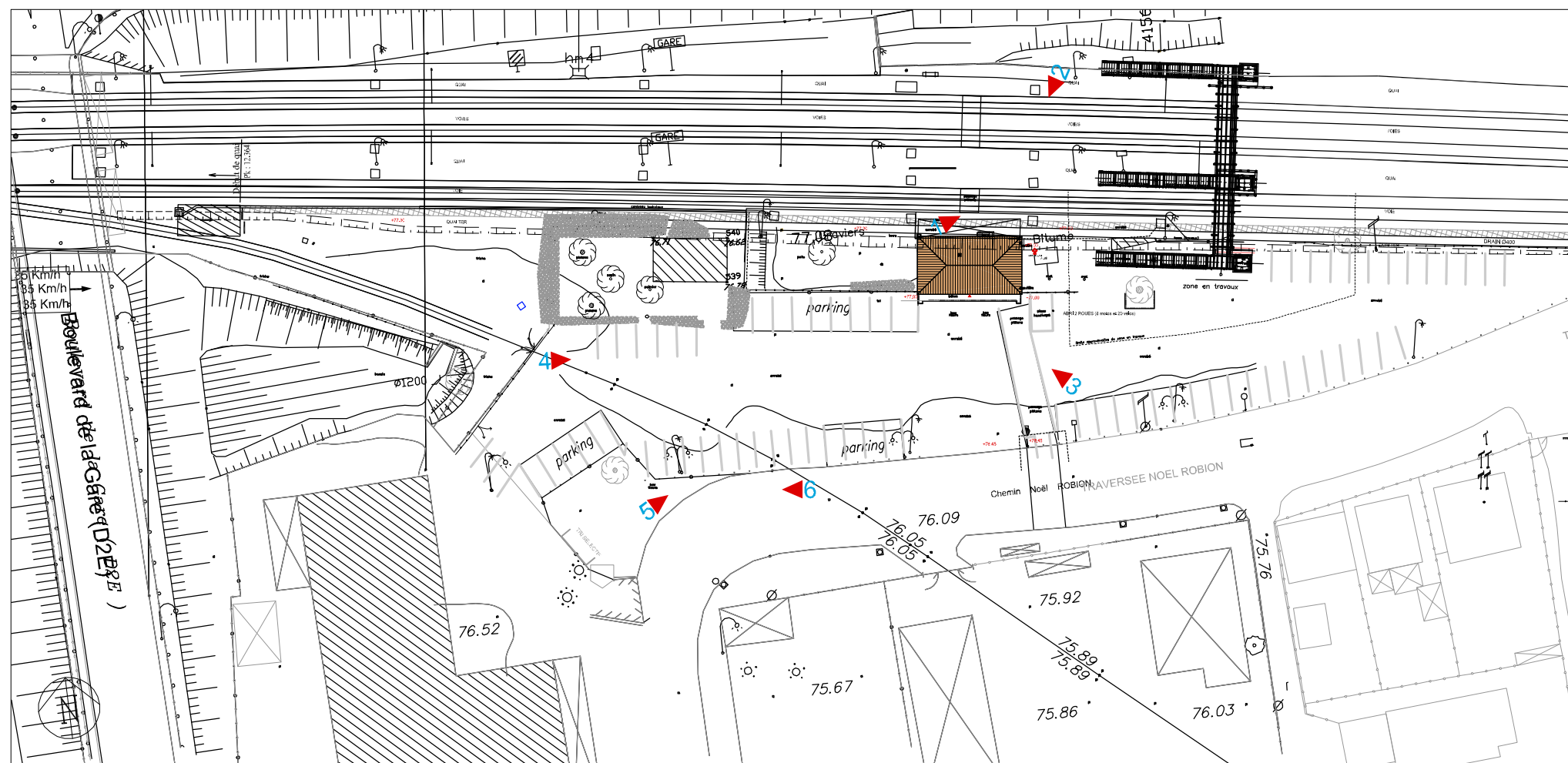
Echelle : -

ARP	MAT	IMP	CDC	-	GEN	0004	A
EMETTEUR	PROJET	PHASE	TYPE	IDENTIFIANT	LOT	N°	INDICE

GARE DE LA PENNE-SUR-HUVEAUNE



CARTE IGN - ECH. 1/25000 (SOURCE : GEOPORTAIL.FR)



Plan de masse - Ech. 1/750



1 - passerelle ferroviaire



2 - façade BV côté quai



3 - façade BV côté parking



4 - parking voiture

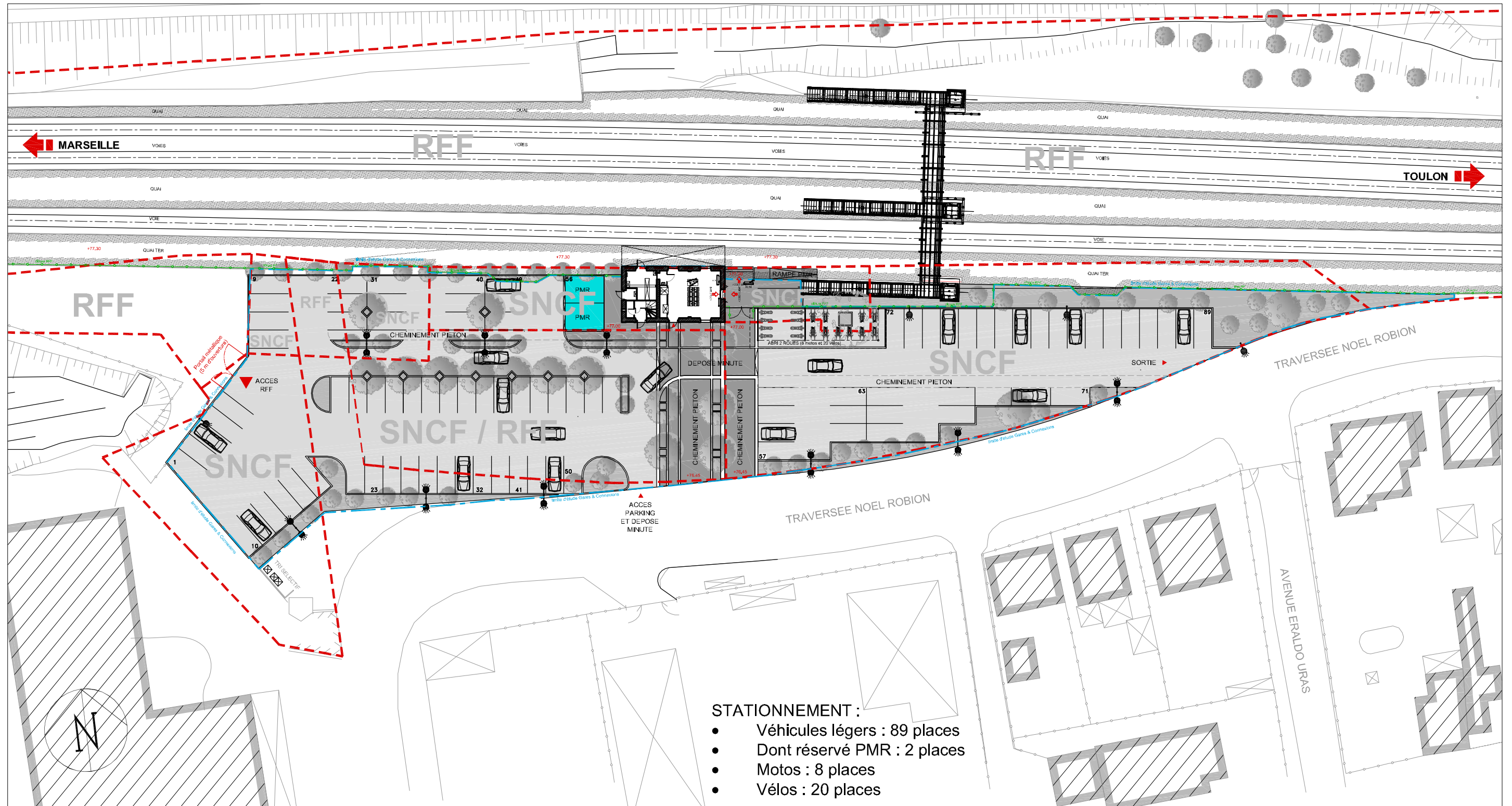


5 - parking voiture



6 - poubelles tri sélectif côté parking

PLAN DE MASSE - ECH. 1/500



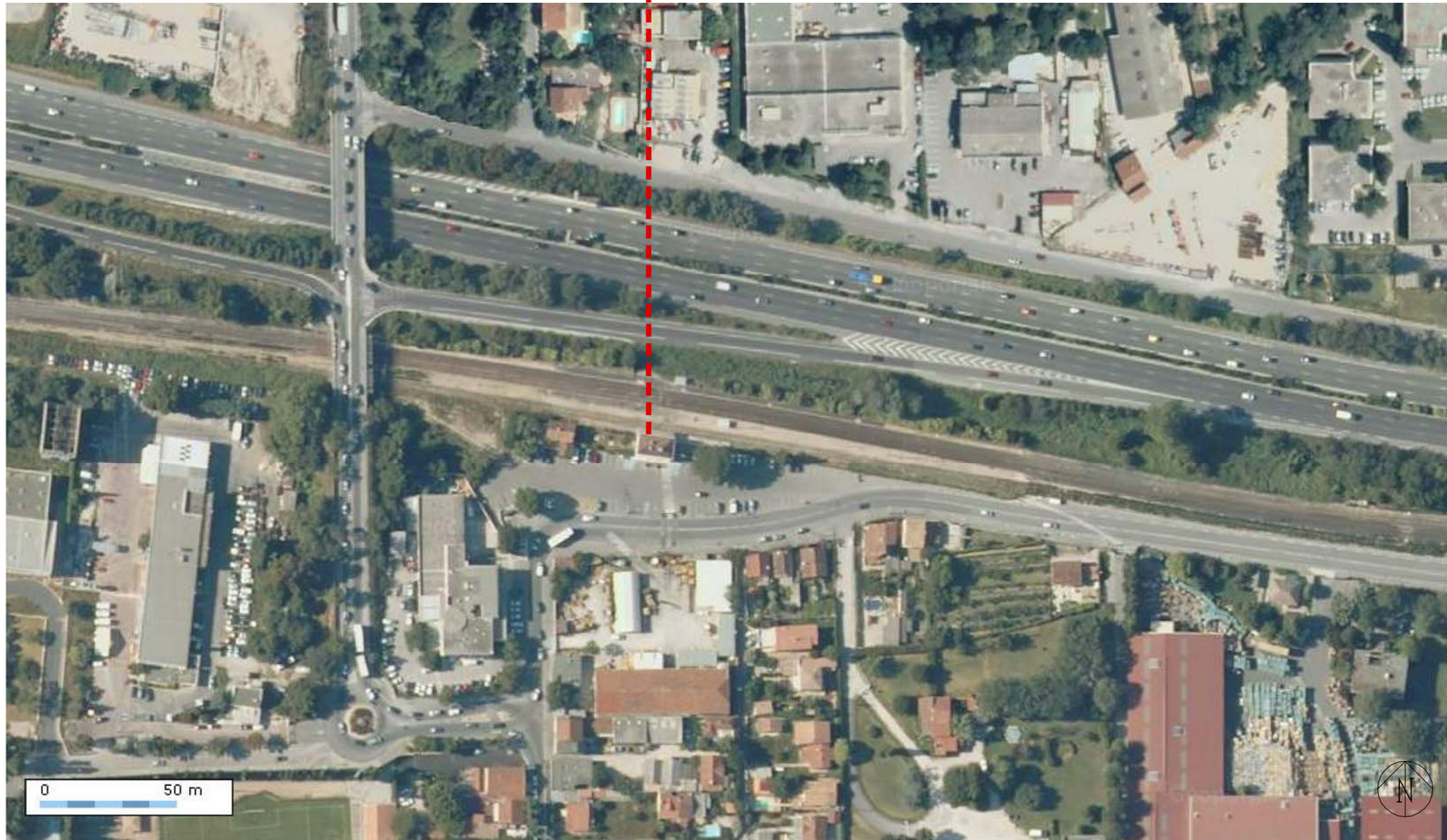
- STATIONNEMENT :**
- Véhicules légers : 89 places
 - Dont réservé PMR : 2 places
 - Motos : 8 places
 - Vélos : 20 places

NOTA :

- Les côtes de niveau ne sont données qu'à titre indicatif (elles sont en attente de confirmation et validation par RFF)
- Le positionnement des infrastructures (passerelle, ascenseurs, ...) est à vérifier (en attente des plans de recolement RFF)

----- limite foncière entre RFF et SNCF

GARE DE LA PENNE-SUR-HUVEAUNE



VUE AERIENNE - ECH. 1/2000 (SOURCE : GEOPORTAIL.FR)

Demande d'examen au cas par cas préalable à la
réalisation d'une étude d'impact

8.2 AUTRES ANNEXES

Présentation du projet de réaménagement des gares et
haltes existantes entre Marseille et Aubagne

28 juin 2012

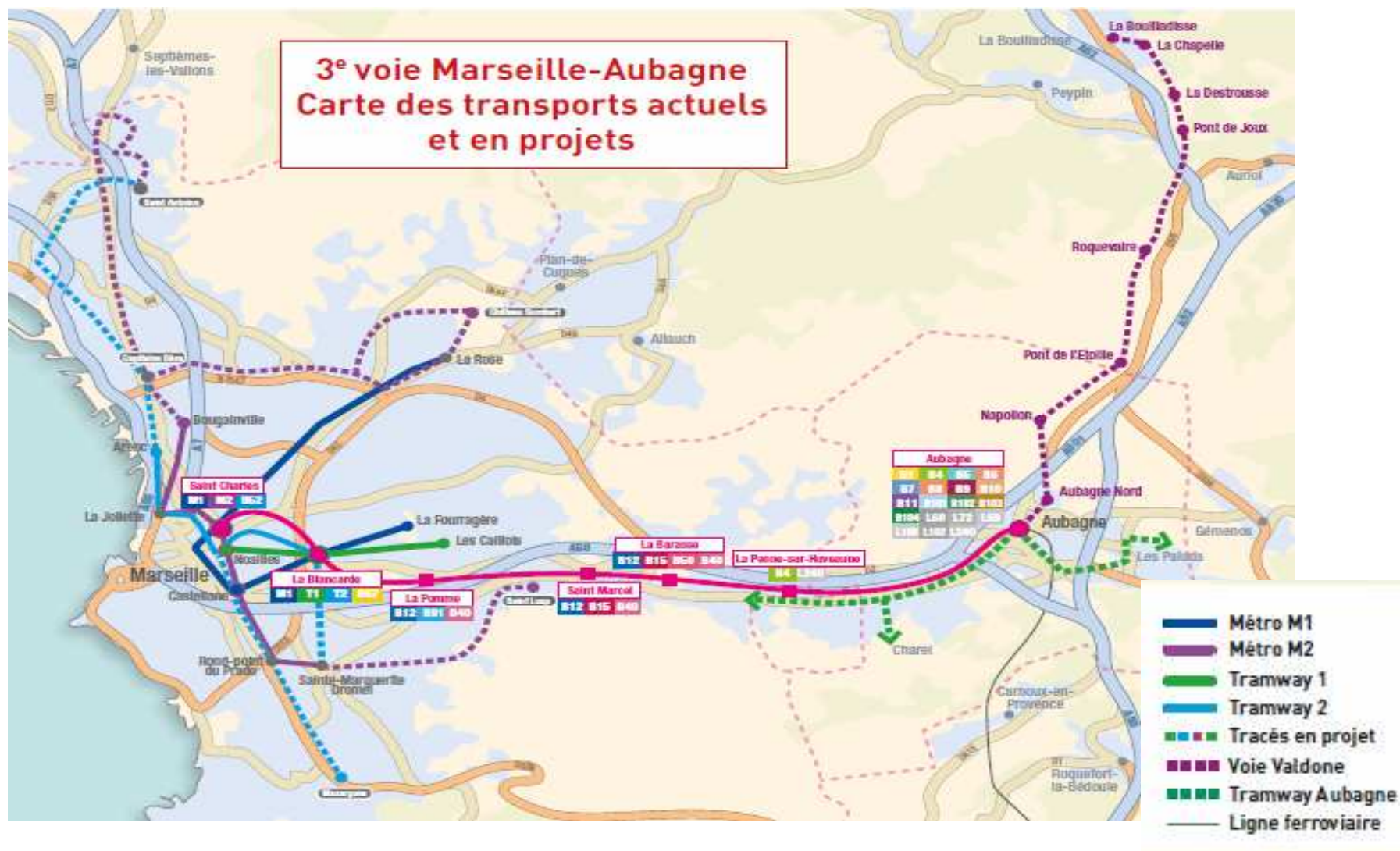
- Rappel du contexte – La construction de la 3ème voie Marseille – Aubagne

- Les aménagements des gares et haltes existantes
 - Marseille Blancarde
 - La Pomme
 - Saint-Marcel
 - La Penne-sur-HUveaune

- Les principaux jalons et le planning

Rappel du contexte - La construction de la 3ème voie Les transports publics

3



Rappel du contexte - La construction de la 3ème voie

Les objectifs

4

- Création d'une 3e voie ferroviaire entre Marseille et Aubagne
 - Opération inscrite CPER 2000-2006, Contrat de Projets 2007-2013, et Plan de relance 2009 – Montant : 250 M€ + surcout non financé de 40 M€



- Objectifs
 - Augmenter le nombre de TER
 - Fiabiliser la circulation des trains
 - Développer les déplacements éco-responsables
 - Améliorer l'accessibilité et la sécurité

Rappel du contexte - La construction de la 3ème voie

Le plan de transport

5

- Voie sud dédiée TER omnibus – Desserte Cadencée

Type de trains	Nombre de trains	Gares desservies
TER Omnibus	3 en heure de pointe 2 en heure creuse	Toutes les gares : Saint-Charles, La Blancarde, La Pomme, Saint-Marcel, La Barasse, La Penne-sur-Huveaune, Aubagne
TER Semi-direct	4 en heure de pointe 2 en heure creuse	Les gares principales : Saint-Charles, La Blancarde, Aubagne
Grande ligne ou Intercité	1 en heure de pointe	Direct entre Marseille et Toulon

- 2011 : 151 trains (dont 83 TER)
- 2015 : 262 trains (dont 198 TER)
- 22 000 voyageurs TER attendus par jour, soit un trafic doublé.

Rappel du contexte - La construction de la 3ème voie Le programme

6

- Banalisation des quatre voies principales entre les gares de Marseille St Charles et de Marseille Blancarde
- Création d'une 3e voie (13km) entre Marseille Blancarde et Aubagne dédiée TER
 - Voies V1 et V2 (nord et centrale) affectées au trafic Grande Ligne (GL), TGV, Intercité (IC) et Fret
 - Voie sud dédiée au trafic omnibus TER, circulant en « navette » avec croisement à La Barasse
- Suppression de passages à niveau
- Banalisation voie Sud (dédiée aux TER omnibus) et voie centrale
- Nouveau quai TER et voie en tiroir pour les omnibus en gare d'Aubagne
- **Réaménagement des gares existantes (quai sud et accessibilité PMR)**

L'aménagement des gares et haltes sur le périmètre SNCF Gares&Connexions

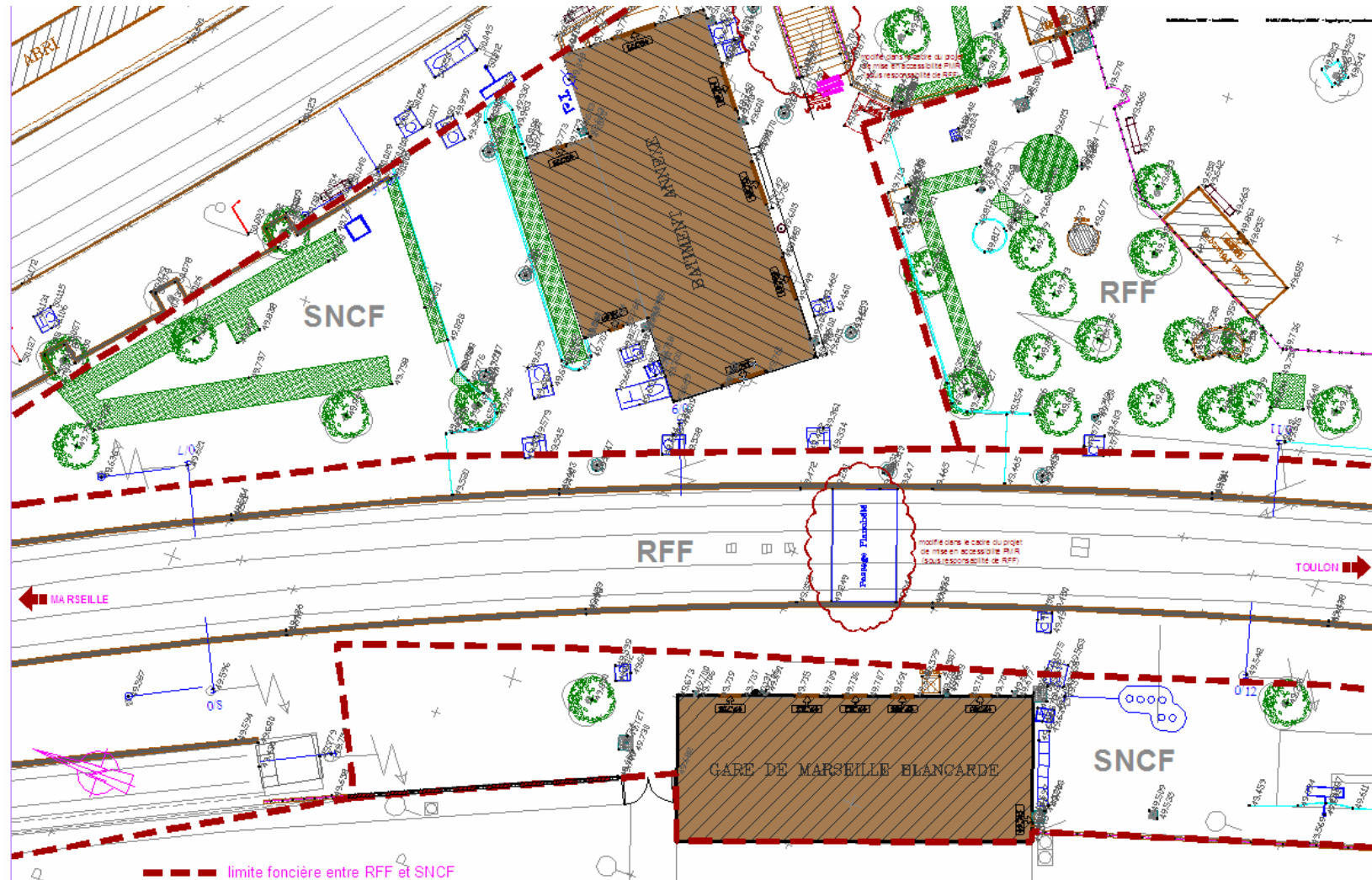


Les aménagements des gares et haltes

Gare de Marseille Blancarde



Situation actuelle



Les travaux d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage SNCF G&C comprennent :

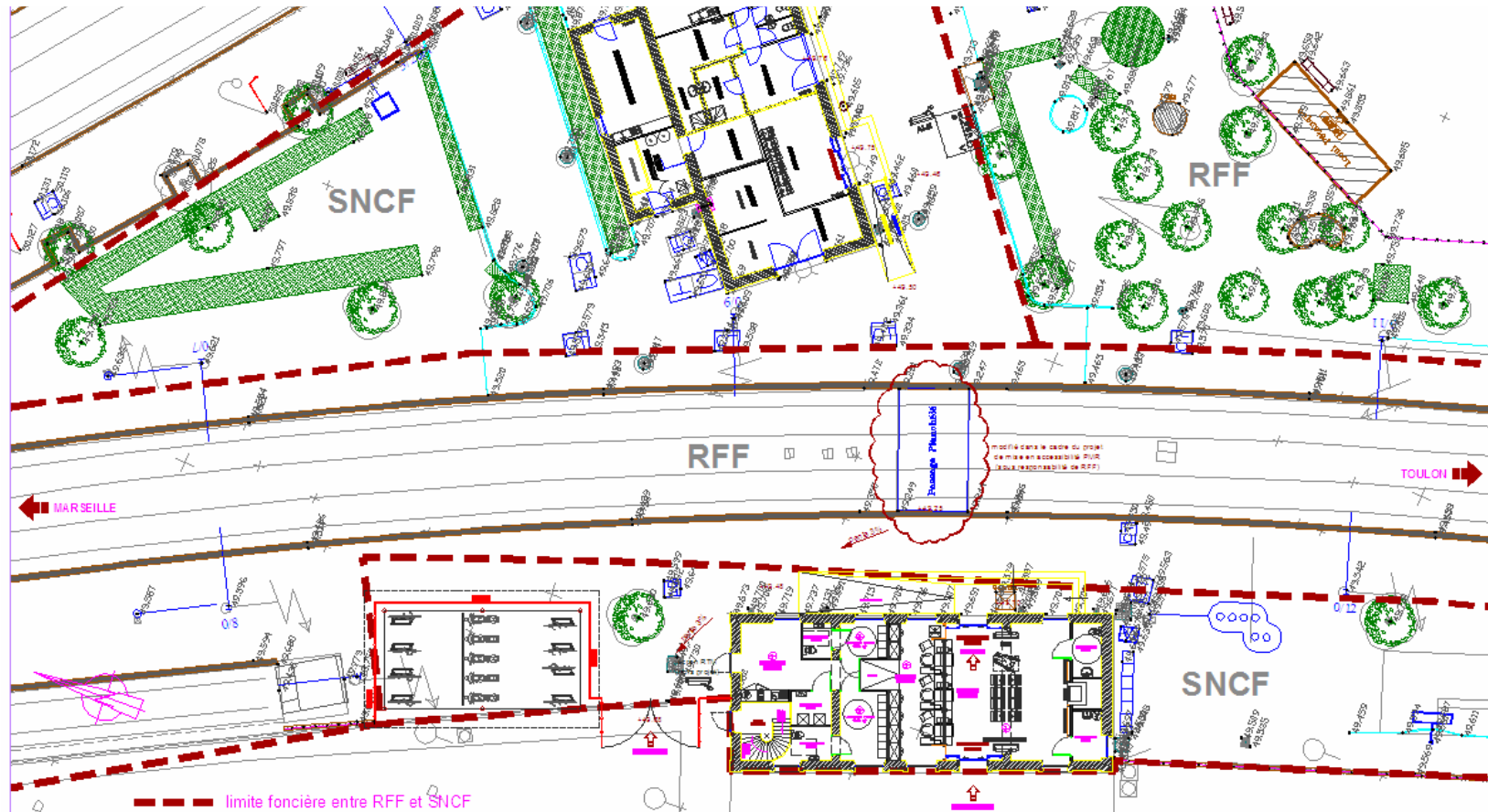
- Sur le périmètre « **Espace Voyageurs / Parvis** » :
 - L'aménagement des espaces extérieurs avec :
 - un espace dédié à l'intermodalité comprenant 16 emplacements vélos et 10 emplacements deux roues motorisés ;
 - un accès de nuit ou accès direct aux quais par portail ;
 - la pose d'un totem et de la signalétique de jalonnement ;
 - la mise aux normes PMR du cheminement d'accès de nuit.
 - L'aménagement extérieur du bâtiment des voyageurs avec :
 - la mise en peinture de la marquise et la reprise de l'éclairage ;
 - le traitement, le nettoyage et la mise en peinture de la façade ;
 - la réfection de l'horloge monumentale ;
 - le remplacement de toutes les menuiseries extérieures et des volets (RDC et R+1) et la pose de deux portes automatiques d'accès au vestibule avec auvent vitré.
 - L'aménagement intérieur du bâtiment des voyageurs avec :
 - le réaménagement du vestibule et la création d'une zone d'attente de 40 m² environ avec mobilier d'attente et de confort (bancs, poubelles, chronométrie, afficheurs information dynamique...) ;
 - la création de toilettes publiques accessibles PMR ;
 - l'aménagement d'un local ménage pour assurer l'entretien régulier des lieux

- L'aménagement de la salle d'attente pour les voyageurs du bâtiment annexe avec :
 - le changement des menuiseries extérieures, la création d'une rampe d'accès à la salle d'attente accessible PMR.;
 - la réfection du sol, de la peinture et la pose de mobiliers d'attente et de confort.
- L'aménagement des quais avec :
 - remplacement des bancs endommagés sur les quais et pose de 2 abris sur le quai voie 2.
- Sur le périmètre « **Espace Distributeur / Billetterie** » :
 - L'aménagement intérieur du bâtiment des voyageurs avec :
 - la création d'un espace de vente avec trois postes conformes aux normes d'accessibilités;
 - la création d'un local coffre ;
 - l'aménagement du back office pour les agents de vente SNCF : sanitaires, vestiaires et salle de repos.
 - La réinstallation et la mise en service, au niveau de l'accès au passage souterrain, des services billetterie composés du distributeur de billets régionaux, d'un valideur, d'un composteur billettique et d'un afficheur léger numérique. Ces équipements existants sont déplacés.

Situation projetée (niveau APD)

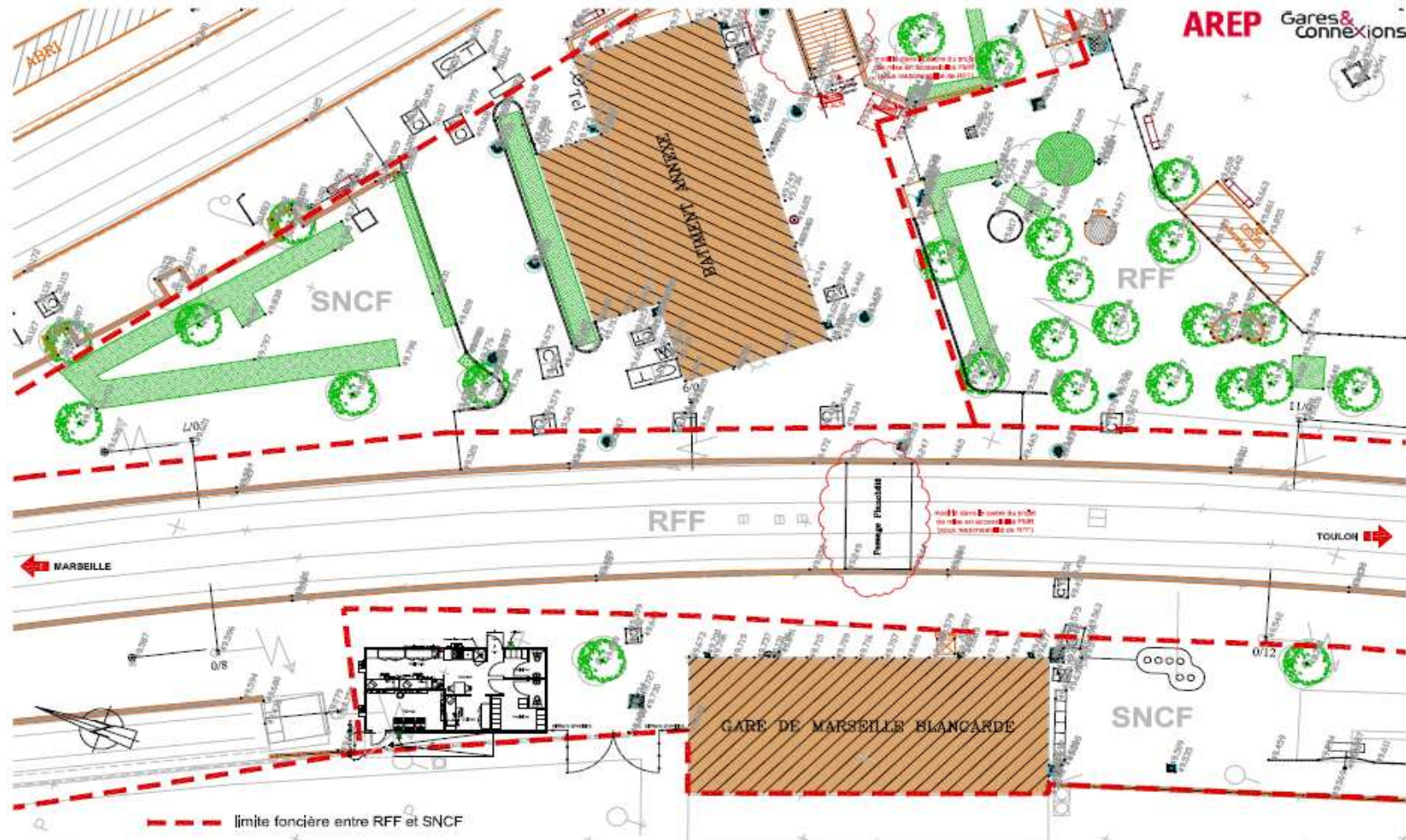
MOA RFF : mise en accessibilité des quais

MOA SNCF G&C / SNCF DDTER PACA : Aménagement du rdc du BV, de la salle d'attente dans le bâtiment annexe, abri 2 roues

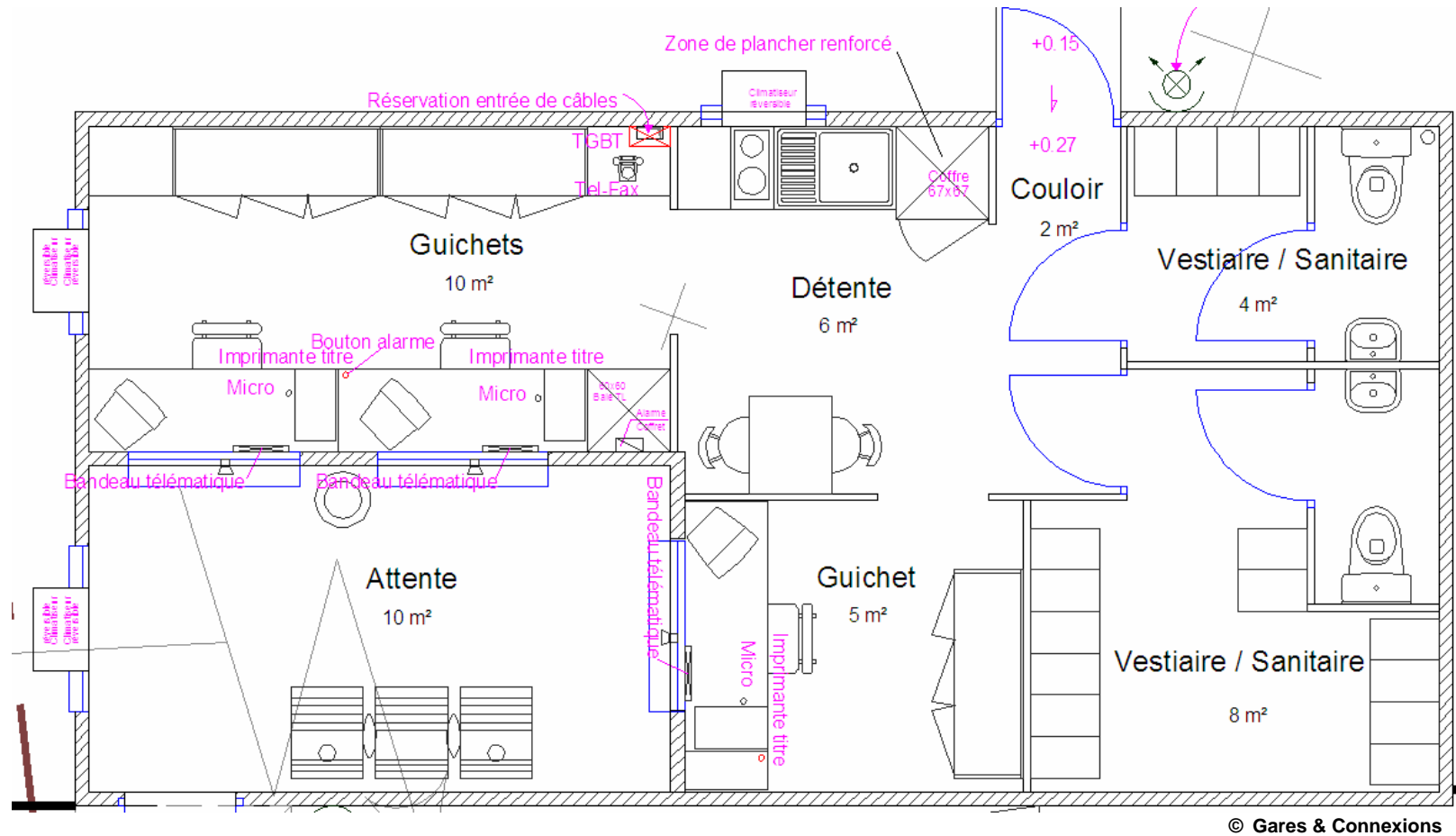


Les aménagements des gares et haltes La Blancarde

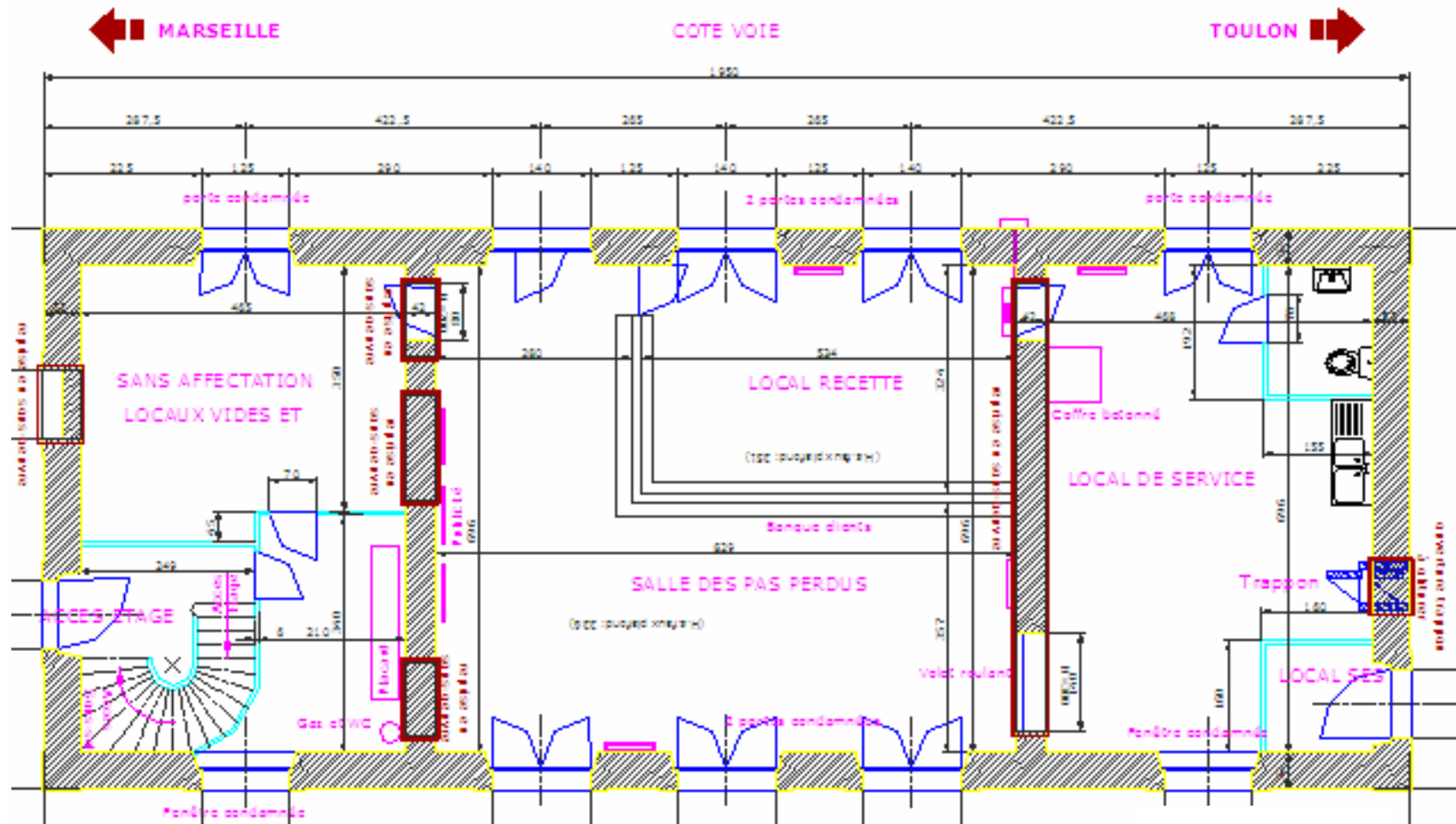
Situation pendant travaux (niveau APD)



Situation pendant travaux (niveau APD) – Zoom sur le bungalow

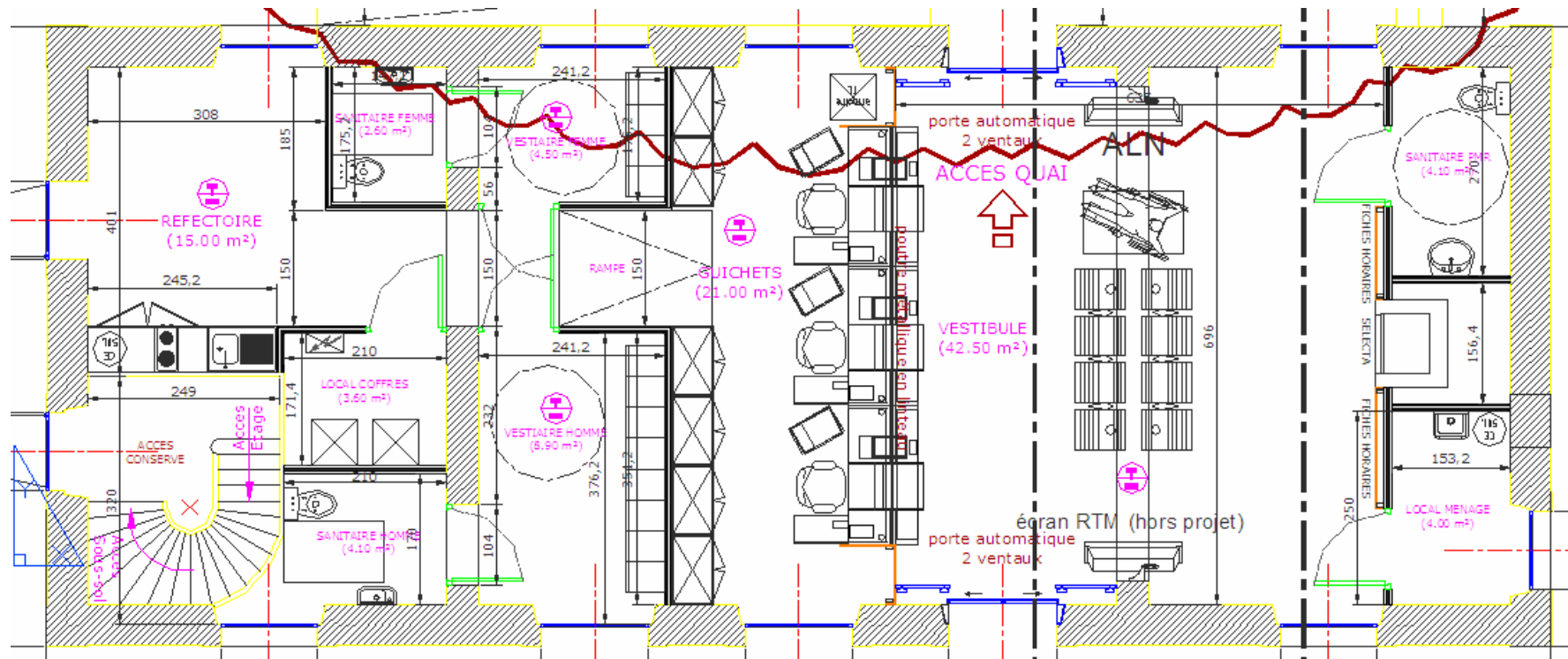


Situation actuelle – Zoom sur le BV



© Gares & Connexions

Situation projetée – Zoom sur le BV

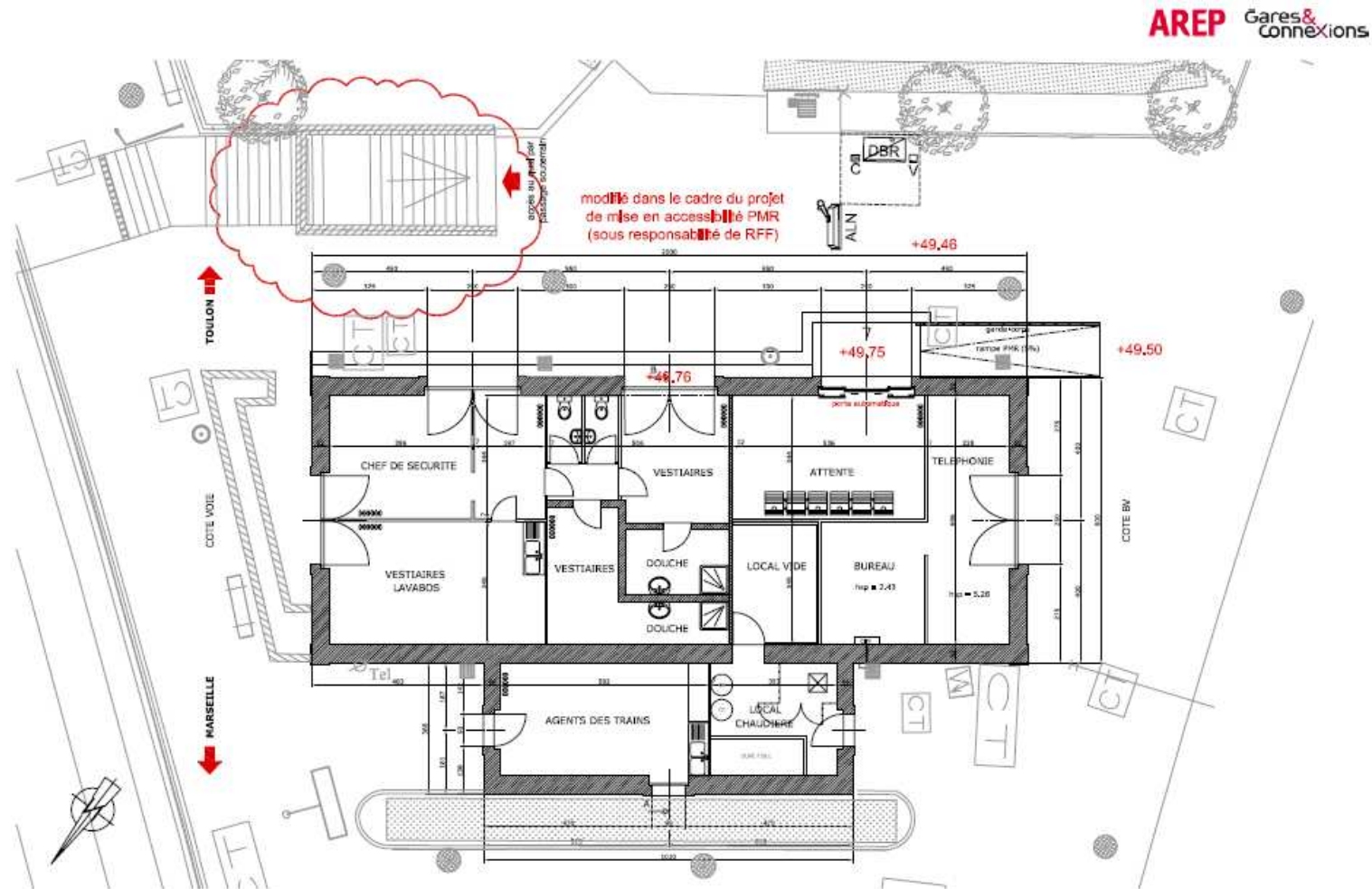


© Gares & Connexions

Les aménagements des gares et haltes La Blancarde

17

Situation projetée – Zoom sur le bâtiment annexe



Les aménagements des gares et haltes La Blancarde

18

Vue en situation projetée à partir du parvis coté Ouest



©Jérôme BLOIS

Gares &
Connexions

Présentation du projet de réaménagement des gares
et haltes entre Marseille et Aubagne - Le 28 juin 2012



Les aménagements des gares et haltes

Halte de la Pomme



Les aménagements des gares et haltes La Pomme

20

Situation actuelle



Les travaux d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage SNCF G&C comprennent :

- L'aménagement des accès à la halte sur le périmètre « **Espace Voyageurs / Parvis** » avec :
 - La création d'une rampe piétonne PMR depuis la place du 14 juillet jusqu'au quai TER au niveau du parvis haut. L'accès par escaliers depuis l'avenue B Allard donnant sur la rampe d'accès au parvis est conservé ;
 - La remise en état de la voirie d'accès à la halte incluant la création d'un giratoire pour retournement en parvis haut. La circulation sur la voirie d'accès au parvis est réglementée : elle est exclusivement réservée aux véhicules de secours et de police, aux personnes à mobilité réduite, aux services d'exploitation de la halte ferroviaire ainsi qu'aux occupants de la parcelle RFF mitoyenne au parvis à l'Est du site. Il est précisé que le respect de cette disposition relève de la police du maire ;
 - La réfection de l'éclairage public le long de la rampe et sur le parvis haut (sur foncier ferroviaire) ;

- L'aménagement d'un parvis haut piéton, fermé à la circulation des véhicules par des plots escamotables pour permettre aux véhicules de l'exploitant RFF d'accéder à sa parcelle, avec :
 - Un sas d'information (avec écran léger dynamique, panneaux d'information) et de distribution (pour l'installation d'un distributeur de billets régionaux, d'un composteur et d'un valideur).;
 - Un local technique pour l'installation future d'un système de vidéo protection (non compris dans cette opération) ;
 - Un espace dédié à l'intermodalité comprenant 30 emplacements vélos et 12 emplacements motos ;
 - Une place de parking PMR et de deux places de parking pour l'exploitant ;
 - L'aménagement du quai RFF sud recevant les TER destiné au confort et à l'information des voyageurs avec :
 - Des mobiliers de quai incluant au maximum deux abris voyageurs métalliques, des bancs, des poubelles ;
 - De la signalétique pour les voyageurs, un écran information voyageur dynamique comprenant une horloge ;
 - De l'information statique (panneaux d'information).

Les aménagements des gares et haltes La Pomme

| 23

- La mise en place d'une signalétique intermodale de la halte vers le cœur de ville et les quartiers environnants.
- L'aménagement des accès à la halte sur le périmètre « Espace Distributeur / Billetterie » avec :
 - La fourniture, l'installation et la mise en service d'un distributeur automatique de titres régionaux (DBR) ;
 - La fourniture, l'installation et la mise en service d'un composteur et d'un valideur billettique.

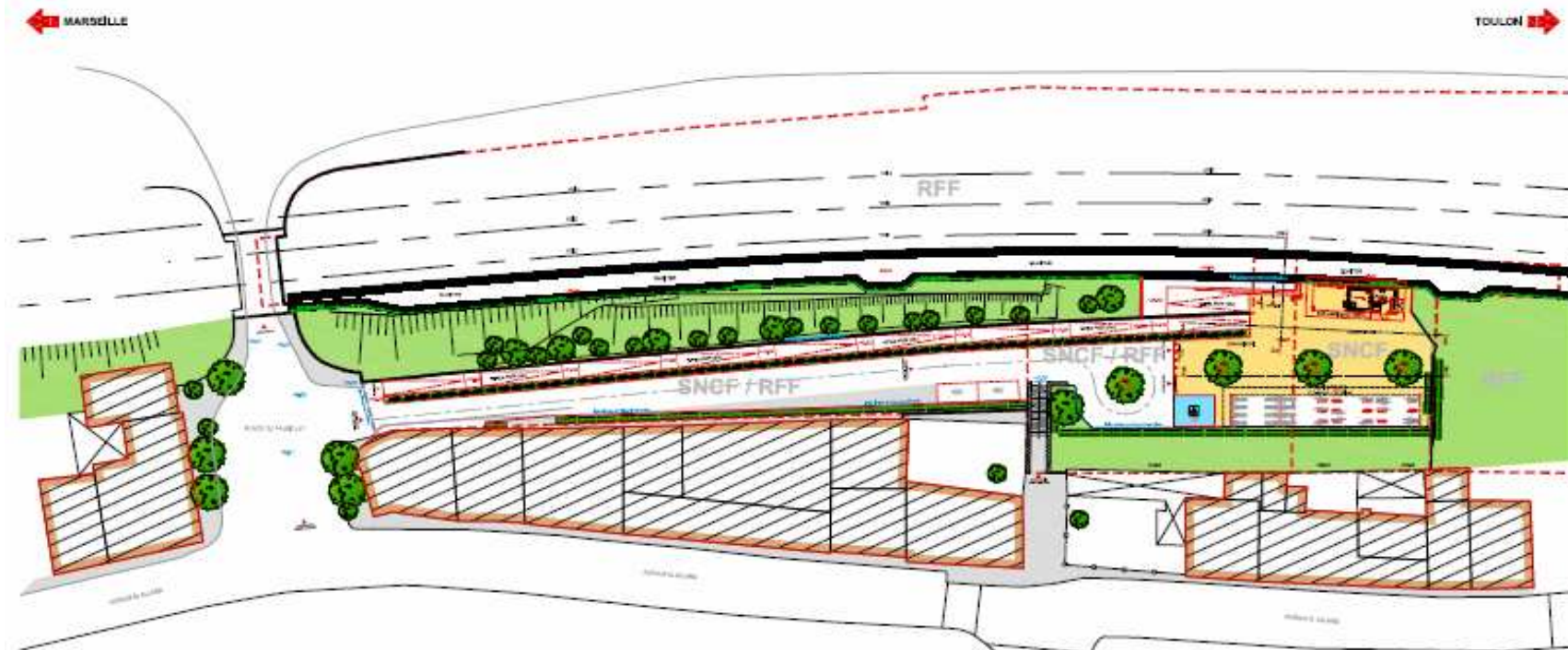
Les aménagements des gares et haltes La Pomme

| 24

Situation projetée (niveau APD)

MOA SNCF G&C / DDTER PACA – impasse d'accès et parvis

AREP Gares & Connexions



--- limite fondère entre RFF et SNCF

NOTA :

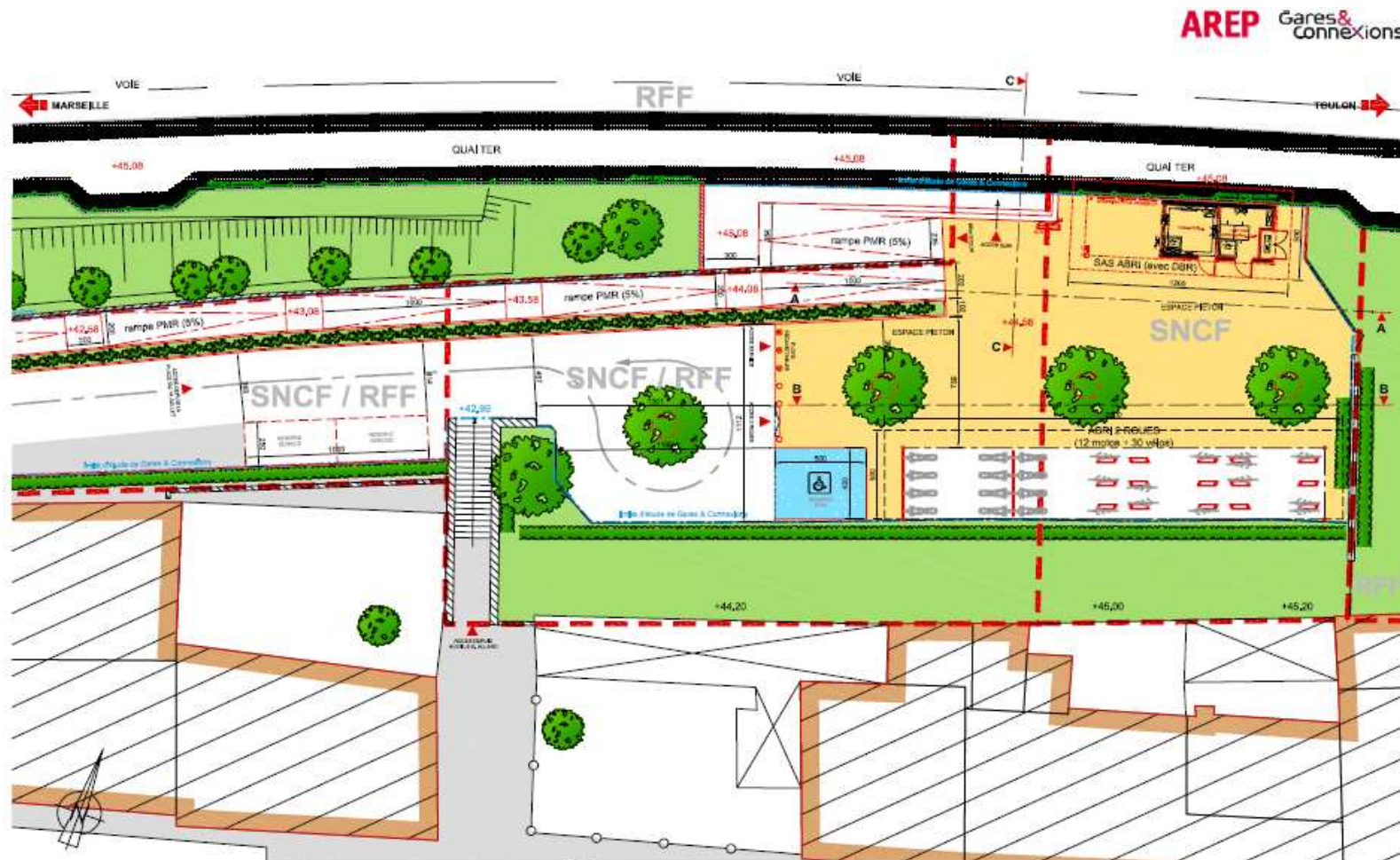
- Les côtes de niveau ne sont données qu'à titre indicatif (elles sont en attente de confirmation et validation par RFF)
- L'éclairage à l'intérieur du périmètre Gares & Connexions est comprise dans cette étude APD



Les aménagements des gares et haltes La Pomme

25

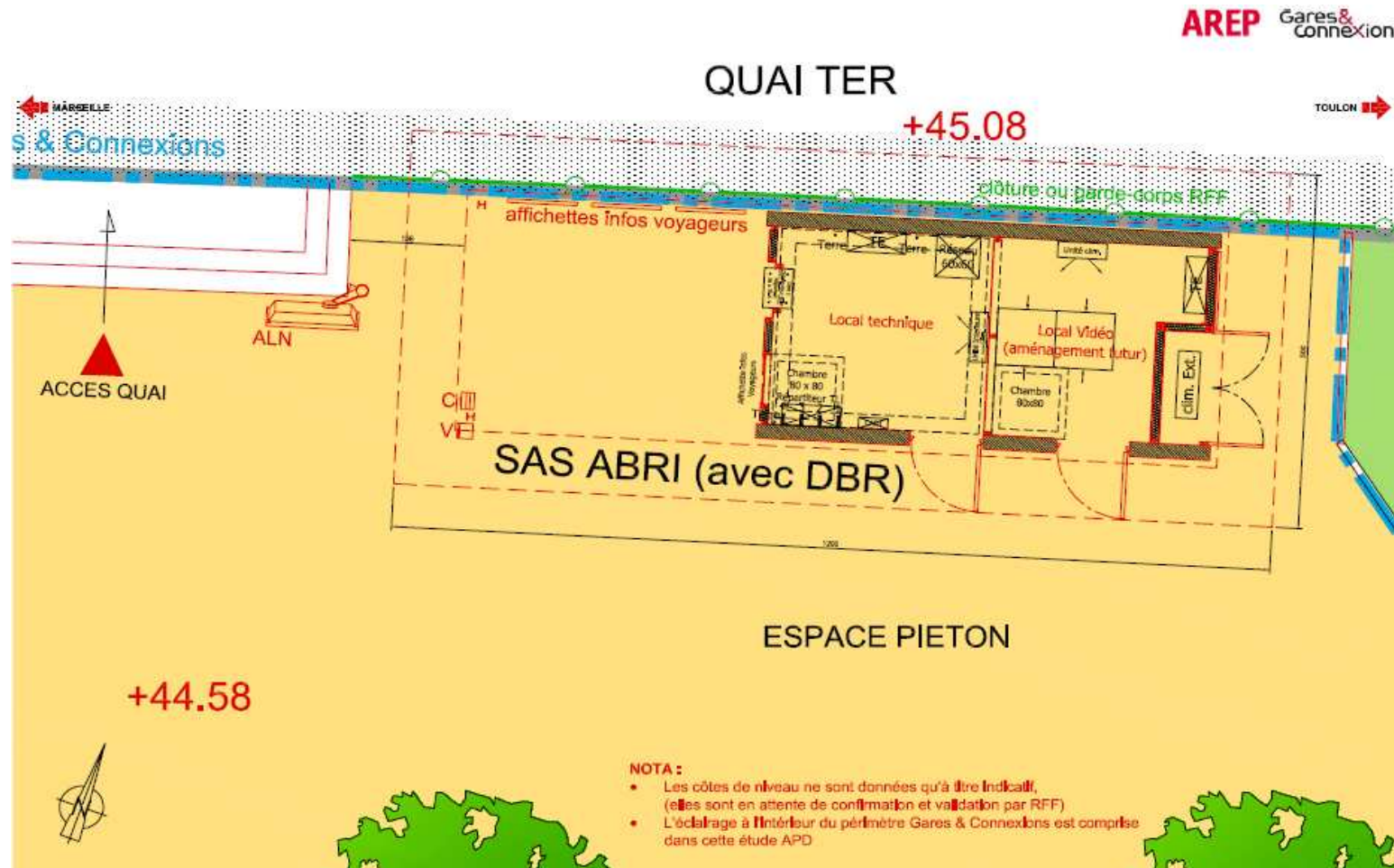
Situation projetée (niveau APD) - Zoom sur le parvis haut
MOA SNCF G&C / DDTER PACA – impasse d'accès et parvis



Les aménagements des gares et haltes La Pomme

26

Situation projetée (niveau APD) - Zoom sur le sas
MOA SNCF G&C / DDTER PACA – impasse d'accès et parvis



Les aménagements des gares et haltes La Pomme

27

Vue en situation projetée à partir de la voirie d'accès



Les aménagements des gares et haltes

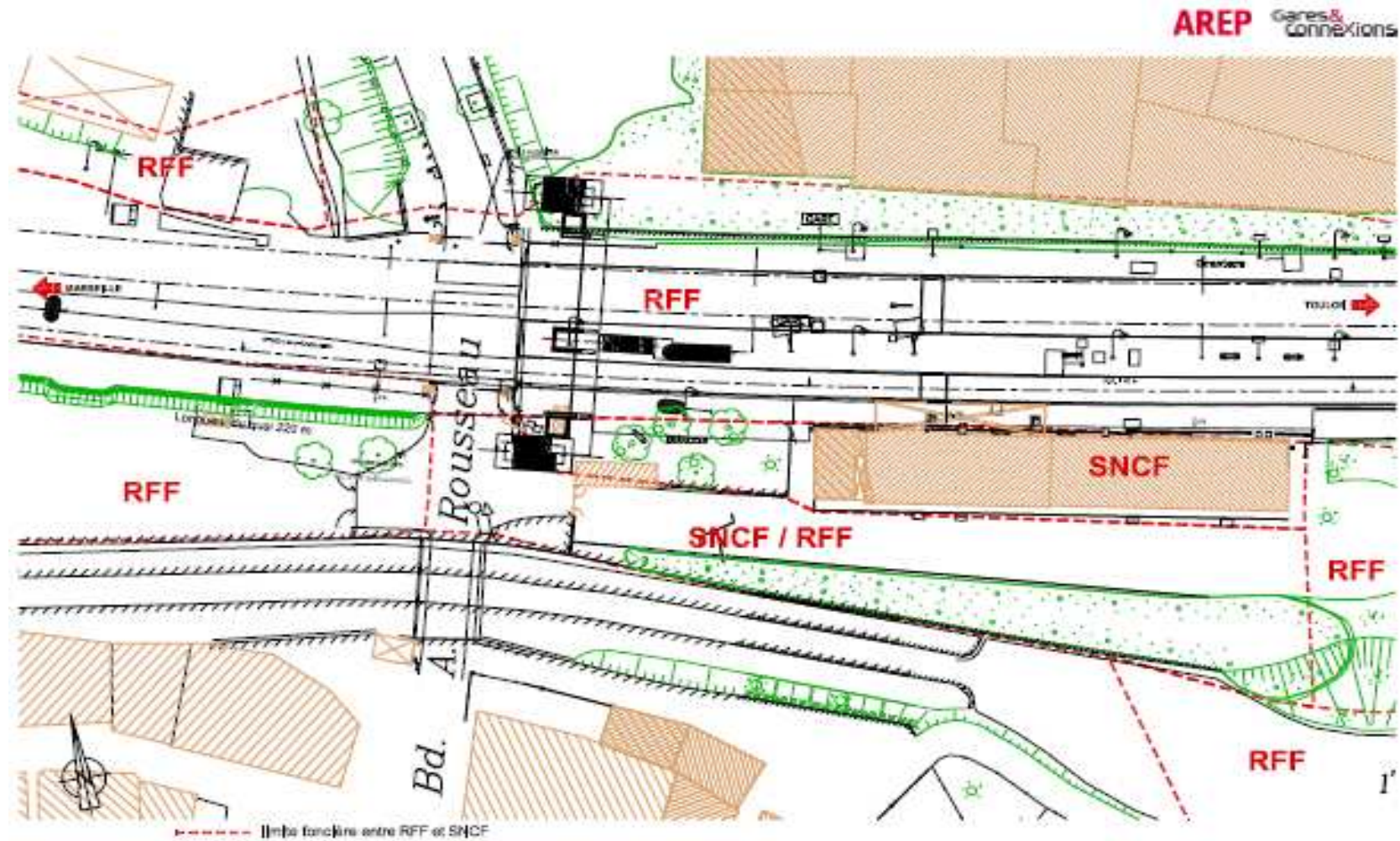
Halte de Saint Marcel



Les aménagements des gares et haltes Saint Marcel

29

Situation actuelle



Les travaux d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage SNCF G&C comprennent :

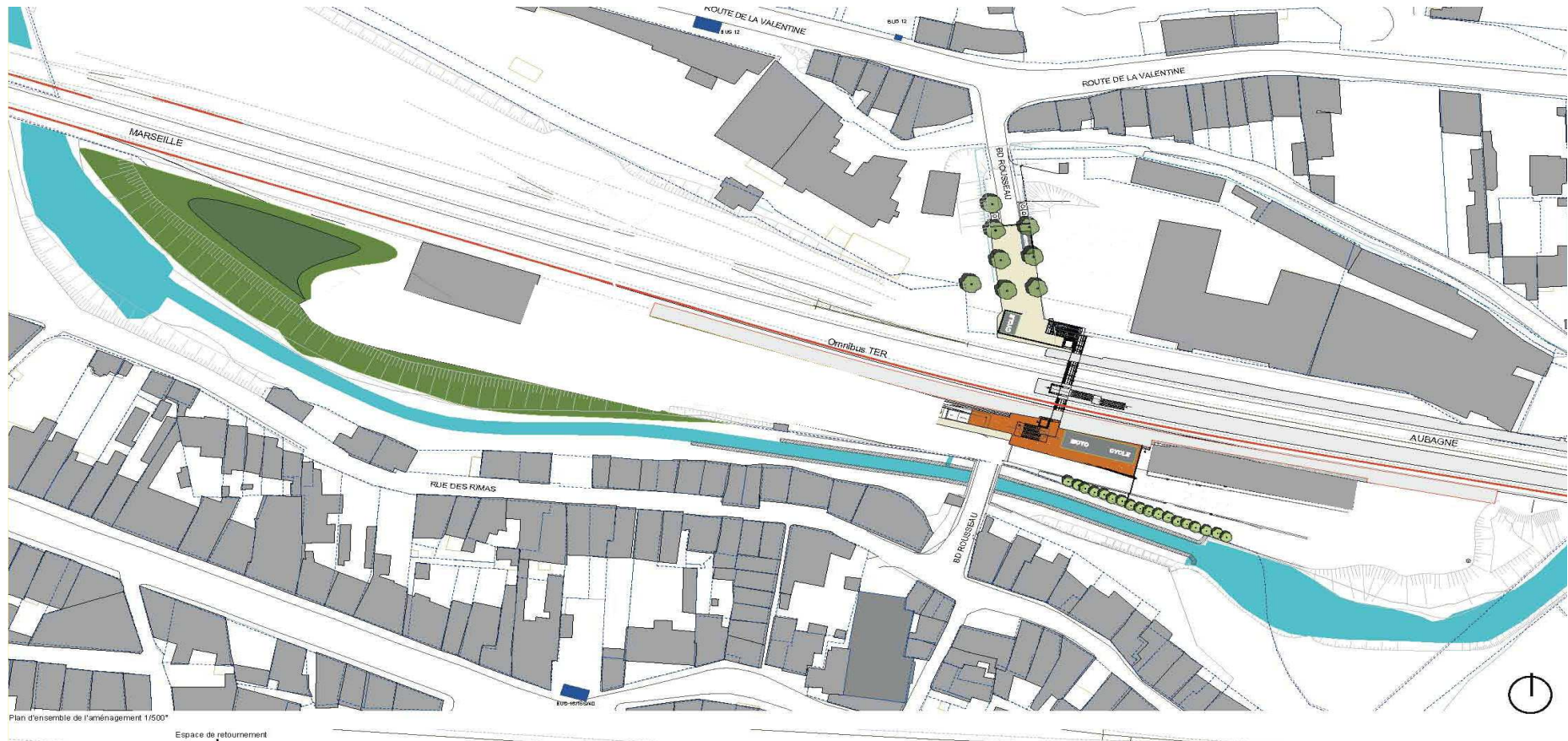
- L'aménagement des accès à la halte sur le périmètre « **Espace Voyageurs / Parvis** » avec :
 - L'aménagement de l'accès à la halte sur le foncier ferroviaire. La circulation sur la voirie d'accès (le pont sur l'Huveaune) est réglementée ; elle est exclusivement réservée aux véhicules de secours et de police, aux personnes à mobilité réduite, aux services d'exploitation de la halte ferroviaire ainsi qu'aux occupants de la parcelle RFF mitoyenne au parvis à l'Est du site. Il est précisé que le respect de cette disposition relève de la police du maire ;
 - L'aménagement d'un parvis piéton comprenant :
 - Un sas d'information (avec écran léger dynamique, panneaux d'information) et de distribution (pour l'installation d'un distributeur de billets régionaux, d'un composteur et d'un valideur) ;
 - Un local technique pour l'installation future d'un système de vidéo protection (non comprise dans cette opération) ;
 - Un espace dédié à l'intermodalité avec au maximum 24 emplacements vélos et 8 emplacements motos.
 - L'aménagement du quai TER :
 - Des mobiliers de quais incluant au maximum deux abris voyageurs, des bancs, des poubelles.;
 - De la signalétique pour les voyageurs, un écran information voyageur dynamique comprenant une horloge).

- Sur le périmètre « Espace Distributeur / Billetterie » :
 - La fourniture, l'installation et la mise en service d'un distributeur automatique de titres régionaux (DBR) ;
 - La fourniture, l'installation et la mise en service d'un composteur et d'un valideur billettique.

Vue en situation projetée

MOA MPM (Aménagement au nord des voies)

MOA SNCF G&C / DDTER PACA (parvis et billetterie)

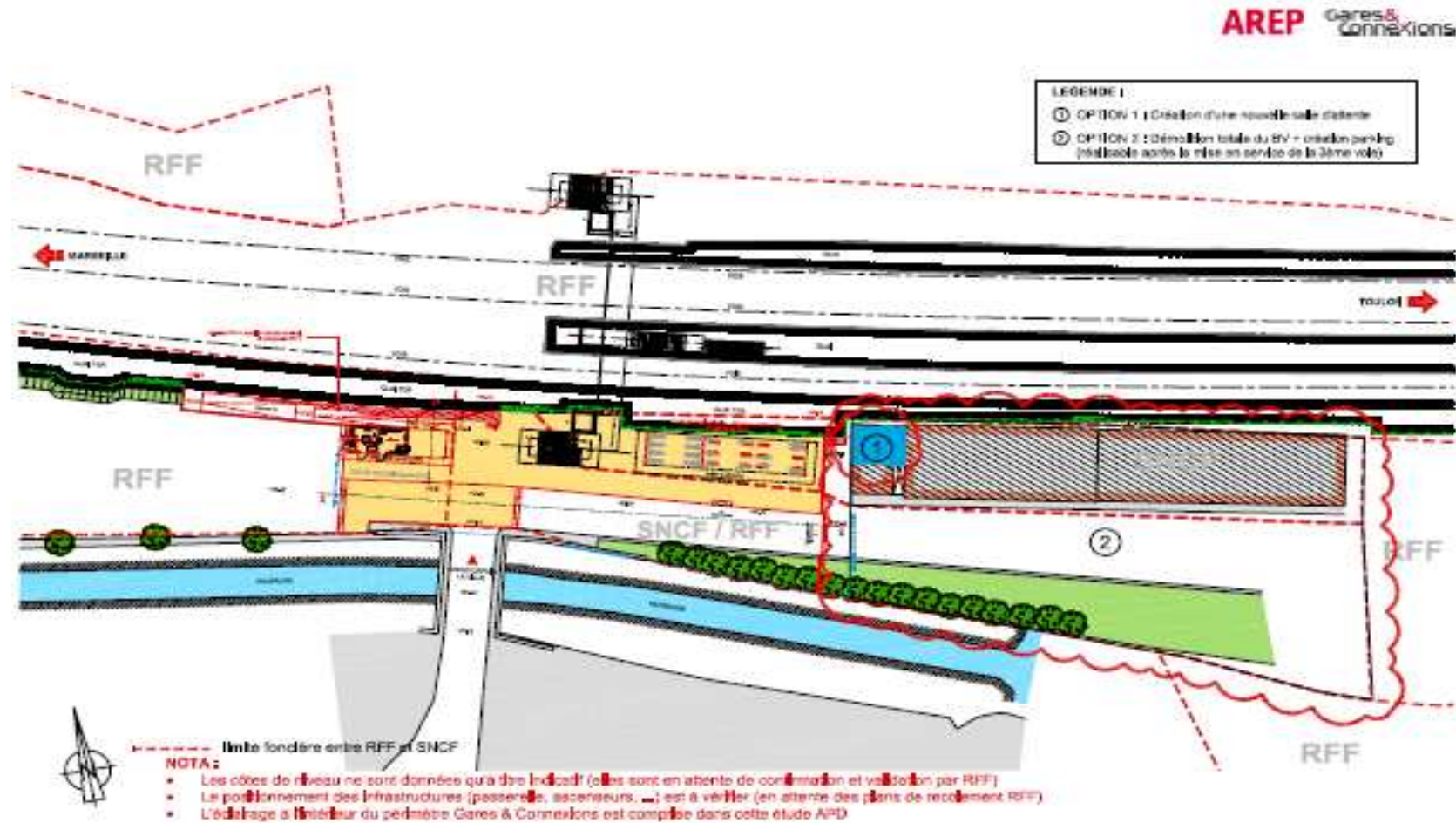


© Hanrot & Rault

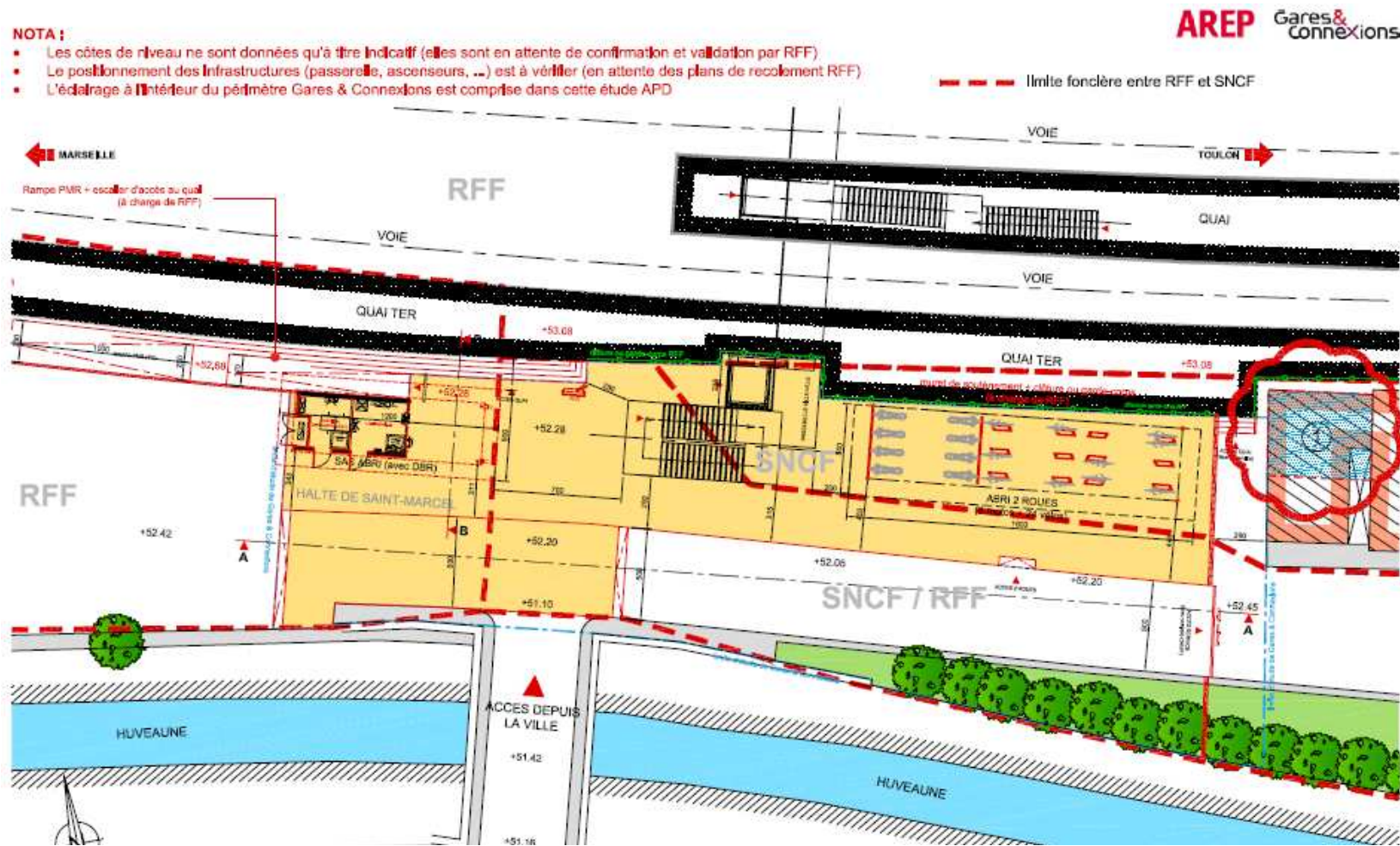
Les aménagements des gares et haltes Saint Marcel

Situation projetée (niveau APD)

MOA SNCF G&C / SNCF DDTER PACA : parvis, billetterie et abri 2 roues



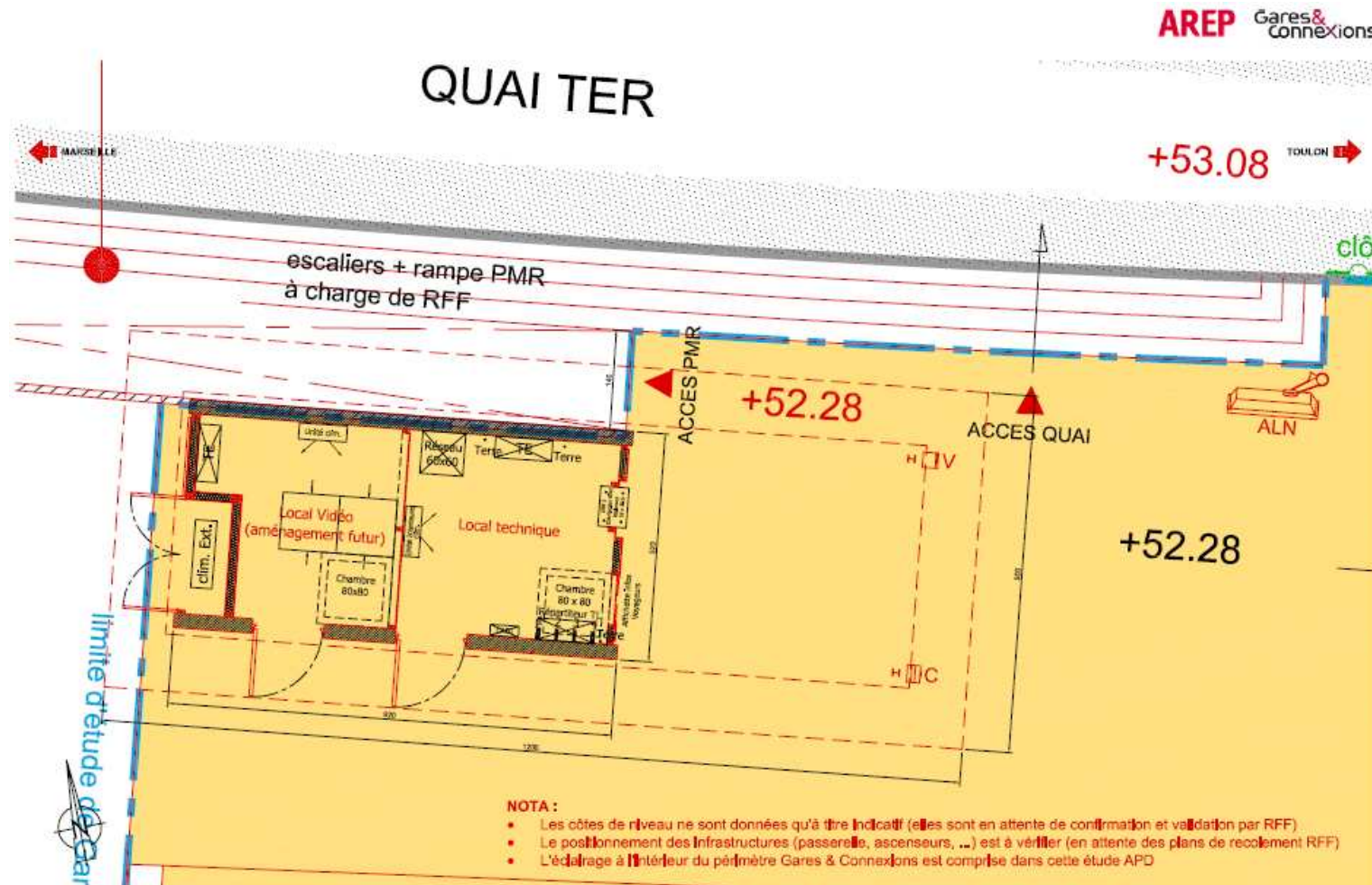
Situation projetée (niveau APD) – Zoom sur le parvis



Les aménagements des gares et haltes Saint Marcel

35

Situation projetée (niveau APD) – Zoom sur le sas



Les aménagements des gares et haltes Saint Marcel

36

Situation projetée



vue sur SAS-abri

© Jérôme BLOIS



vue sur abri 2 roues

© Jérôme BLOIS

Les aménagements des gares et haltes

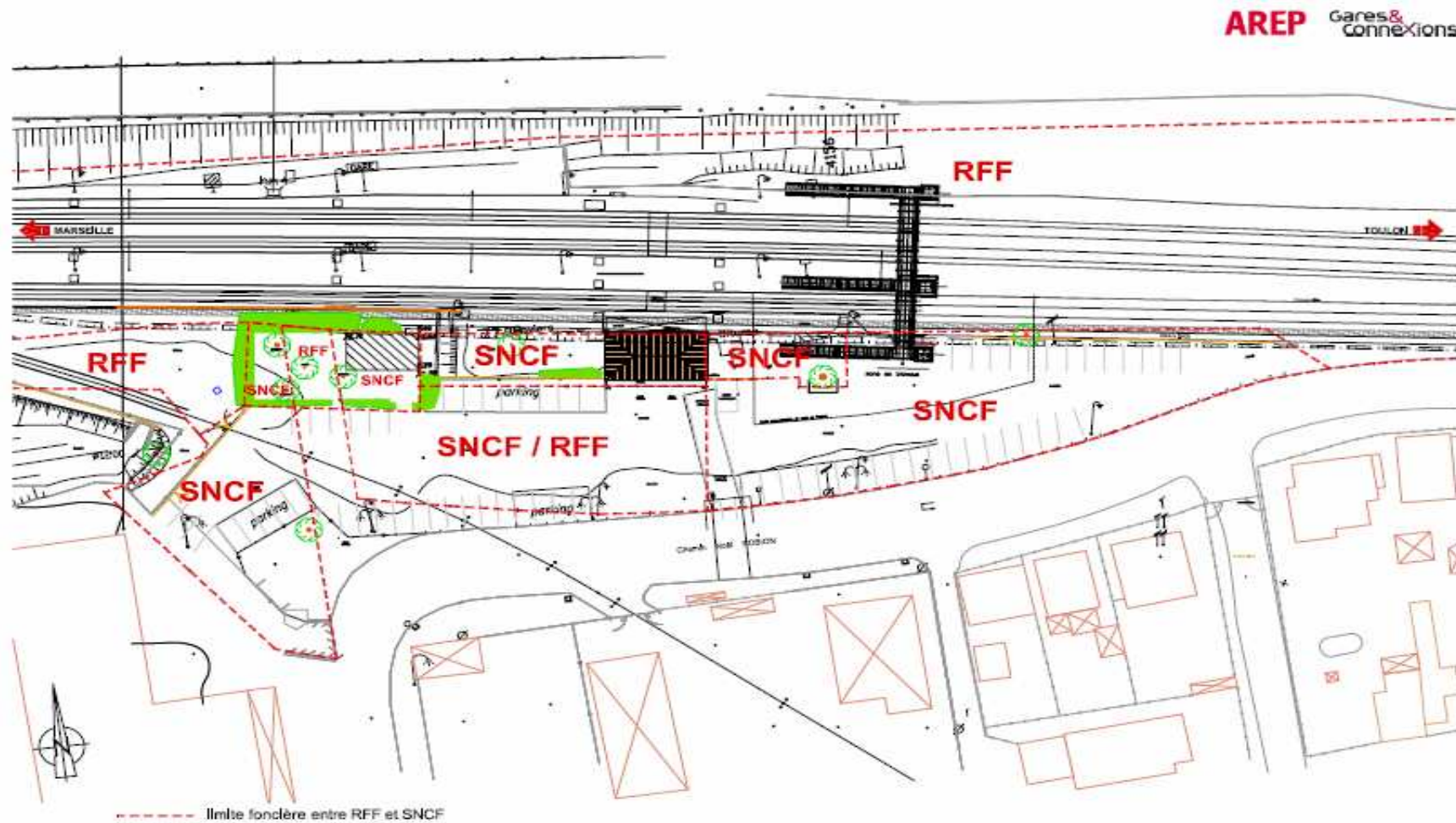
Halte de La Penne-sur-Huveaune



Les aménagements des gares et haltes La Penne-sur-Huveaune

38

Situation actuelle



Les travaux d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage SNCF G&C comprennent :

- L'aménagement des accès à la halte sur le périmètre « **Espace Voyageurs / Parvis** » avec :
 - L'aménagement des espaces extérieurs de la halte ferroviaire avec :
 - La création d'un espace dédié à l'intermodalité comprenant au maximum 20 emplacements vélos et 8 emplacements motos ;
 - La création d'un parvis piéton protégé et arboré ;
 - L'organisation d'un parking de 89 places dont 2 places PMR avec entrée et sortie dédiées depuis la traversée Noel Robion ;
 - La création d'une dépose minute Voyageurs ;
 - l'amenée des réseaux électriques pour l'éclairage public sur le parvis et le parking ;
 - La fourniture et la pose de candélabres sur le parking ;
 - La pose du réseau d'eau avec compteur vert pour l'arrosage des espaces verts ;
 - La création des massifs pour les mobiliers urbains, la fourniture et la pose des potelets et autres mobiliers urbains ;
 - Le déplacement du tri sélectif sur la zone d'apport volontaire ;
 - La signalétique routière adaptée sur le parking ;
 - La fourniture et la pose d'un totem.

Les aménagements des gares et haltes La Penne-sur-Huveaune

40

- L'aménagement du bâtiment voyageurs avec :
 - Un accès au bâtiment par deux portes dont une automatique pour favoriser l'accès des personnes à mobilité réduite, créée en pignon est du bâtiment ;
 - Le remplacement de la couverture, des descentes eaux de pluie et les reprises partielles de la charpente ;
 - Le remplacement des menuiseries métalliques au Rez-de-chaussée et des menuiseries des fenêtres et des volets de l'étage ;
 - La mise en lumière de la façade ;
 - L'agrandissement de la salle d'attente des voyageurs et la reprise des cloisonnements, des sols, des faux plafonds et de l'éclairage. Le vestibule comporte des mobiliers d'attente et de confort (bancs, poubelle), de l'affichage et de l'information ;
 - La création d'un local ménage pour assurer l'entretien des lieux ;
 - La réduction de l'emprise de la marquise, trop rapprochée de la caténaire de la 3ème voie.

Les aménagements des gares et haltes La Penne-sur-Huveaune

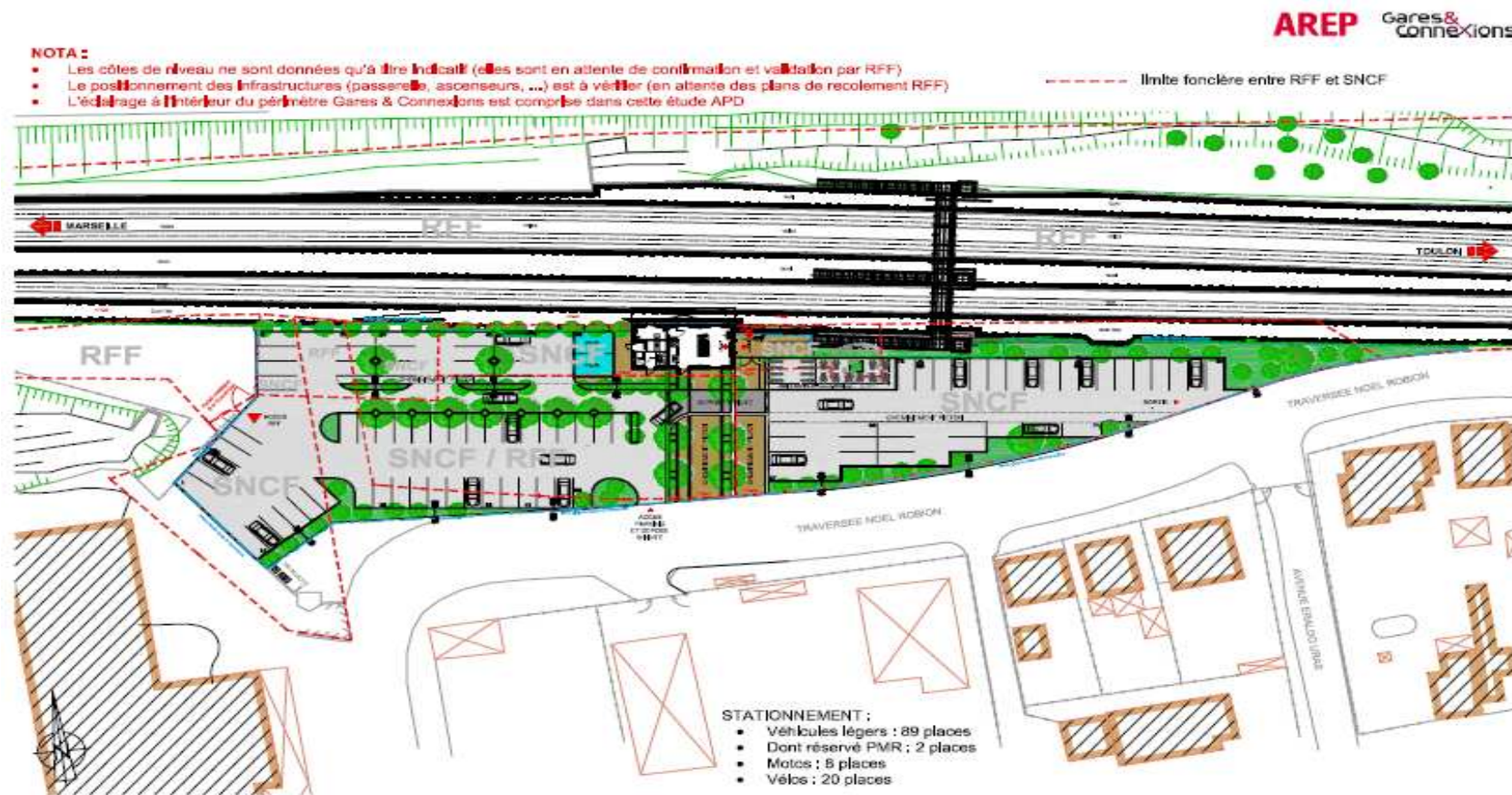
41

- L'aménagement du quai TER sud destiné au confort et à l'information des voyageurs avec :
 - La mise en place d'un portail d'accès au quai, fermé automatiquement en dehors des heures de passage des trains ;
 - La création d'une rampe d'accès au quai ;
 - L'implantation de mobiliers de quais incluant deux abris voyageurs, des bancs, des poubelles ;
 - L'amélioration de la signalétique pour les voyageurs ;
 - L'installation d'un écran information dynamique comprenant une horloge.
- les travaux d'aménagement sous la maîtrise d'ouvrage SNCF TER PACA sur le périmètre « **Espace Distributeur / Billetterie** » comprennent
 - La création d'une façade de vente menuisée pour accueillir l'appareil de vente / distribution et de l'information voyageurs dans le vestibule du bâtiment des voyageurs ;
 - Le déplacement du valideur et du composteur billettique existant au niveau de l'accès au quai par le portail ;
 - La fourniture / l'installation / le raccordement d'un DBR aux réseaux électriques et télécoms.

Les aménagements des gares et haltes La Penne-sur-Huveaune

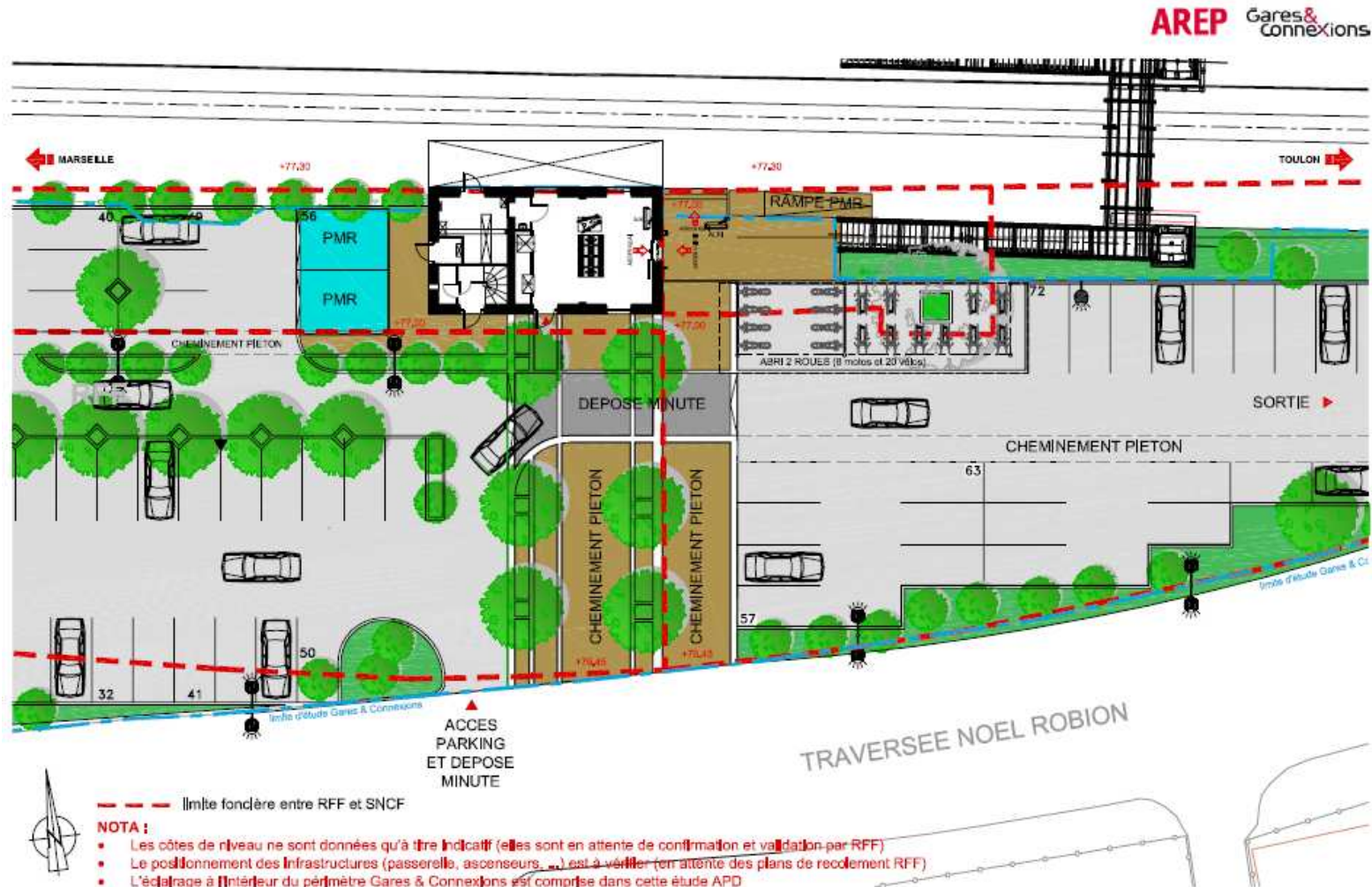
Situation projetée

MOA SNCF G&C / SNCF DDTER PACA : halte ferroviaire



Les aménagements des gares et haltes La Penne-sur-Huveaune

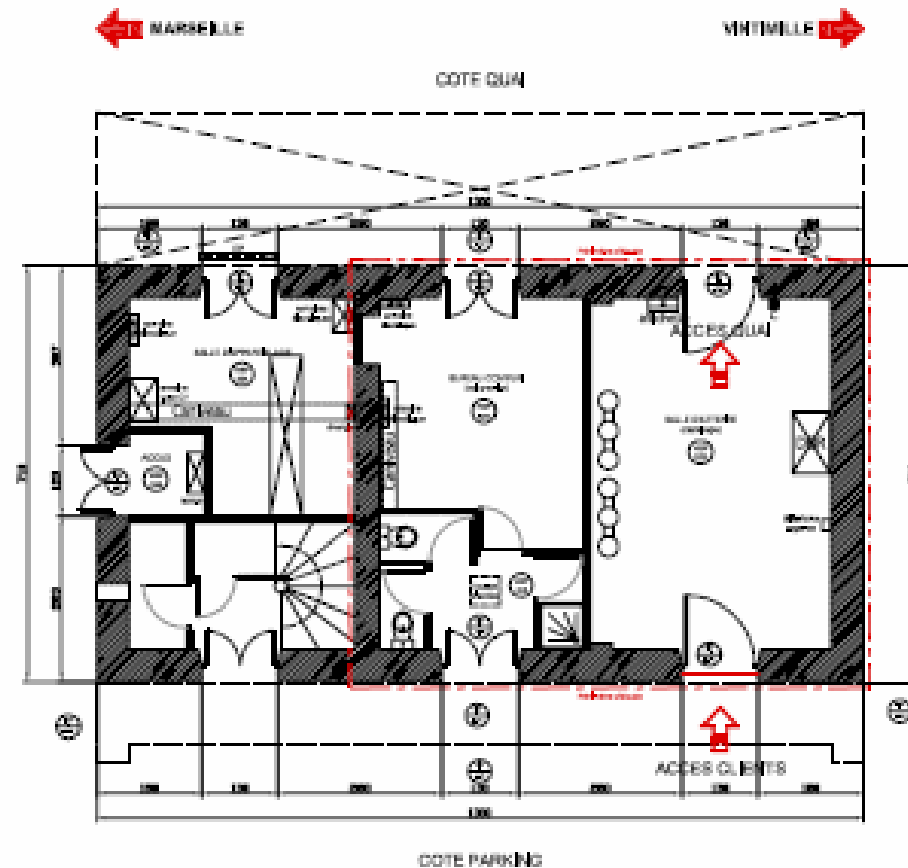
Situation projetée – Zoom sur le parvis piéton et l'accès au quai



Les aménagements des gares et haltes La Penne-sur-Huveaune

44

Situation actuelle – Zoom sur le BV

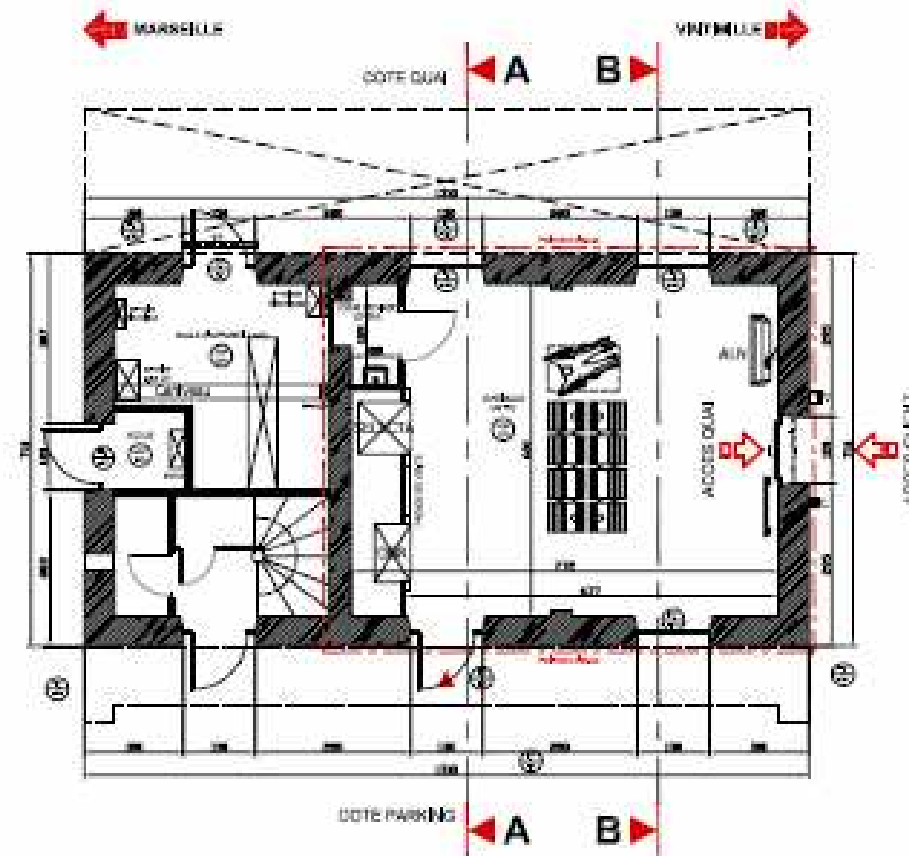


ETAT EXISTANT

Les aménagements des gares et haltes La Penne-sur-Huveaune

45

Situation projetée – Zoom sur le BV



ETAT PROJETE

Les aménagements des gares et haltes La Penne-sur-Huveaune

46

Vue en situation projetée depuis l'entrée du parking



Les principaux jalons et le planning

